



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES  
INONDATIONS (PAPI) D' INTENTION  
« LITTORAL SUD FINISTERE »  
2019 / 2023

**Bilan de réalisation**

Rédaction au 1<sup>er</sup> avril 2023



Submersion sur la commune de l'île-Tudy – Octobre 2004, DDTM 29



## Table des matières

1	Préambule .....	1
1.1	Rappels du contexte d'élaboration du PAPI d'intention LSF.....	1
1.2	Portage et animation du PAPI d'intention LSF.....	1
1.3	Le programme d'action du PAPI d'intention .....	1
2	Avenant au PAPI 2022/2023 .....	5
3	Bilan de réalisation des actions.....	7
3.1	Bilan général de réalisation des actions.....	7
3.2	Bilan détaillé de réalisation des actions.....	11
	Axe 0 : Pilotage et animation du PAPI d'intention.....	13
	Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	19
	Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations.....	40
	Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise.....	45
	Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens .....	50
	Axe 6 : La gestion des écoulements .....	60
	Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques.....	63
4	Synthèse générale.....	74



# 1 PREAMBULE

---

## 1.1 Rappels du contexte d'élaboration du PAPI d'intention LSF

Le littoral du Finistère sud est constitué de près de 80 kilomètres de côtes, mêlant activités portuaires et forte attractivité touristique. Un tiers de ce linéaire est formé de cordons dunaires, dont l'exposition aux tempêtes hivernales rend la frange littorale vulnérable aux submersions marines.

Juillet 2016 – Pour éviter d'aggraver la vulnérabilité de ce territoire par l'installation de nouveaux enjeux en zone d'aléa, deux Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL Ouest et Est Odet) ont été approuvés le 12 juillet 2016 sur les 12 communes formant le territoire du Finistère Sud, de Penmarc'h à l'ouest à Concarneau à l'est. Parallèlement, la mise en œuvre de la « directive Inondation » européenne sur le bassin concernant le Finistère a permis d'évaluer les conséquences des inondations et d'identifier le secteur de Quimper et du Littoral sud Finistère comme « Territoire à Risque important d'Inondation » (TRI).

Juillet 2017 – C'est à ce titre qu'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) a été élaborée et arrêtée le 24 juillet 2017. Celle-ci distingue une sous-stratégie « fluviale » qui s'applique aux communes du bassin versant de l'Odet, et une sous-stratégie « littorale », portée par les trois EPCI du Sud Finistère (Communautés de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), du Pays Fouesnantais (CCPF) et d'Agglomération de Concarneau (CCA), qui concerne les 12 communes du littoral sud Finistère.

Octobre 2018 – Le projet de PAPI d'intention Littoral Sud Finistère (LSF) constitue la déclinaison de la SLGRI – sous partie « littorale ». Il a été présenté et validé par le Comité de Bassin du 4 octobre 2018.

Décembre 2018 – Le premier Comité de Suivi (COSUI) du PAPI d'intention LSF s'est tenu le 17 décembre 2018 à la préfecture du Finistère.

Janvier 2019 – Mis en œuvre dès le 1er janvier 2019, le PAPI d'intention a permis aux EPCI partenaires de mener les études préalables nécessaires à la construction de leur stratégie de protection face au risque de submersion marine.

## 1.2 Portage et animation du PAPI d'intention LSF

Structure co-porteuse de l'élaboration de la SLGRI, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) est également la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Littoral Sud Finistère.

Un partenariat avec la Communauté de Communes de Pays Bigouden Sud (CCPBS) et Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) a permis d'aboutir à un co-portage par les trois EPCI du Sud Finistère, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la CCPF.

## 1.3 Le programme d'action du PAPI d'intention

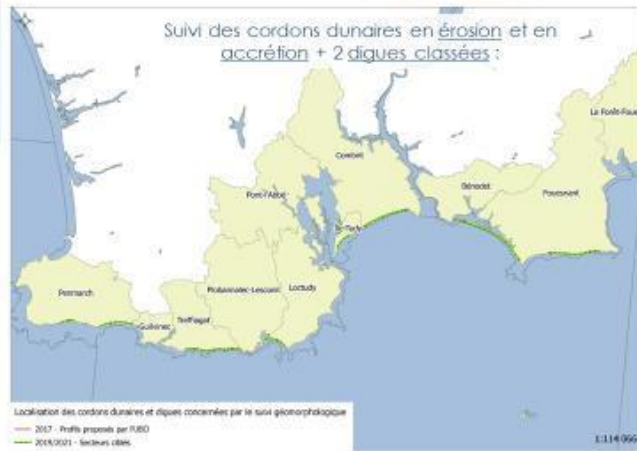
Le PAPI d'intention « Littoral Finistère Sud » est constitué de 31 actions réparties selon les six axes suivants :

- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (12 actions)
- Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations (2 actions)
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise (3 actions)
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (5 actions)
- Axe 6 : la gestion des écoulements (3 actions)
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques (6 actions, avec l'action 7.0 mentionnée pour information car lancée hors PAPI)

## Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### 1.1 Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif de suivi géomorphologique du littoral

Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)  
Durée : 3 ans (2019/2021)



7

## Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

1.2 Programme de recherche OSIRISC

1.5 Sensibilisation du grand public

1.8 Exposition itinérante

1.3 Avancement des DICRIM

1.6 Sensibilisation du public scolaire

1.9 Promotion des Plans d'organisation et de mise en sûreté (POMSE)

1.4 Accompagnement des élus pour l'info. préventive des populations

1.7 Panneaux d'information sur le risque de submersion marine



8

## Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations

2.1 Déclinaison de la Vigilance Vague Submersion à l'échelle locale

2.2 Organisation de la collecte de données post-tempête



9

### Axe 3 - Alerte et gestion de crise

3.1 Suivi et évaluation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

3.2 Appui des Intercommunalités dans le dispositif de gestion de crise

3.3 Exercices pour tester l'organisation communale de crise



10

### Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

5.1 Diagnostic de la vulnérabilité des habitations

5.2 Diagnostic de la vulnérabilité des réseaux

5.3 Diagnostic de la vulnérabilité des installations portuaires



11

### Axe 6 - Ralentissement des écoulements

6.1 Réalisation des études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement des écoulements sur le bassin du Stang (La Forêt-Fouesnant)

6.2 Détermination de la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques



Source : SIVALODET, 2015



12



## Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

7.0 (Hors PAPI) Etat des lieux des systèmes de protection contre les submersions marines et l'érosion littorale

7.1 Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants

7.2 Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque



13

## Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

### 7.3 Etudier une solution de protection du Polder de Combrit Ile Tudy

Maîtrise d'ouvrage : CCPBS

Durée : 2 ans (2019->2020)

#### Objectif :

- Relancer la concertation amorcée par le PAPI CIT
- S'accorder sur une solution adoptée par tous et répondant à la recommandation :

*« étudier les alternatives envisageables (dont repli), solution partagée, définitive, opérationnelle et respectueuse de l'environnement et du paysage pour la protection du polder ».*



15



## 2 AVENANT AU PAPI 2022/2023

---

Mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 années, le PAPI d'intention devait permettre aux EPCI partenaires de mener les études préalables nécessaires à la construction de leur stratégie de protection face au risque de submersion marine.

Cependant, certaines de ces études n'ont pu être achevées à temps pour pouvoir envisager le lancement d'un PAPI complet dès le 1er janvier 2022, comme prévu initialement.

Un avenant de près de 14 mois a pu être signé entre les financeurs et les EPCI pour prolonger la durée du PAPI d'intention jusqu'au 21 février 2023, et préparer ainsi le PAPI complet dans les meilleures conditions.

Dans le détail, les objectifs de cet avenant étaient les suivants :

- L'ajout d'une nouvelle action :
  - o Action 2.3 - Acquisition et instrumentation du SE de Combrit Ile-Tudy en moyens de suivi des niveaux d'eau : inscrite dans le cadre de la surveillance, la prévision des crues et des inondations (axe 2), elle consiste à acquérir l'instrumentation nécessaire pour suivre à distance les niveaux d'eau du SE de Combrit Ile-Tudy en moyens de suivi des niveaux d'eau
- La sollicitation d'un budget supplémentaire pour neuf actions (création de neufs actions « bis ») :
  - o Action 0.0 - Animation du PAPI d'intention : augmentation du budget associée aux coûts d'animation 2022.
  - o Action 1.5 - Sensibiliser le grand public : augmentation du budget pour poursuivre sa réalisation en 2022.
  - o Action 1.6.1 - Créer un guide de sensibilisation à destination du public scolaire : augmentation du budget pour bénéficier d'une prestation d'accompagnement spécifique.
  - o Action 5.1 - Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations : augmentation du budget pour relancer l'action sur le Pays Bigouden et réaliser 10 diagnostics sur les territoires de la CCPF et de CCA.
  - o Actions 5.2.2 et 5.2.3 - Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine (CCPF et CCA) : augmentation du budget en raison de coûts plus élevés que prévus initialement.
  - o Action 7.1.1 - Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPBS : augmentation du budget, en raison des coûts liés aux études complémentaires plus élevés que prévus initialement.
  - o Action 7.2.1 - Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPBS : augmentation du budget, de façon à prendre en compte les besoins associés au site étudié.
  - o Action 7.2.2 - Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPF : augmentation du budget, de façon à prendre en compte les besoins associés au site étudié.
- La réduction du budget initial de deux actions :
  - o Action 1.4 - Accompagner les communes pour assurer l'information préventive de la population : budget réduit à l'échelle d'une seule année de réalisation.
  - o Action 5.2.1 - Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine (CCPBS) : budget réduit sur la base des coûts de marché.
- L'extension territoriale d'une action (création d'une action « bis ») :
  - o Action 1.7 - Elaborer des panneaux d'information sur le risque de submersion marine : intégration des communes de Combrit et de l'Île-Tudy dans le territoire concerné de l'action.

- Le report de deux actions :
  - o Action 1.6.3 - Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine - CCPF & action 1.8 - Créer et mettre à disposition des communes une exposition itinérante sur le risque de submersion marine : non amorcées dans le cadre du PAPI, ces actions seront réalisées dans le futur PAPI complet.
- L'abandon de trois actions :
  - o Action 6.1 - Réaliser les études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement des écoulements sur le bassin du Stang (La Forêt-Fouesnant) : projet de protection abandonné.
  - o Actions 6.2.1 et 6.2.2 - Déterminer la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques (CCPF & CCA) : considérant les évolutions règlementaires autour des aménagements hydrauliques, ces actions se sont révélées inutiles.

### 3 BILAN DE REALISATION DES ACTIONS

Le bilan de réalisation des actions du PAPI d'intention se veut pragmatique et synthétique. Ainsi, après la présentation d'un bilan général, un bilan de réalisation de chaque action est proposé : celui-ci rappelle les caractéristiques générales de l'action et ses indicateurs de suivi, propose une évaluation de sa réalisation et les suites données à l'issue du PAPI d'intention. Enfin, suit une présentation de l'historique d'avancement de l'action au travers d'une reprise des différents bilans d'activité.

#### 3.1 Bilan général de réalisation des actions

Le tableau suivant permet d'apprécier l'état d'avancement des 43 actions du PAPI littoral Sud Finistère à l'issue de sa période de réalisation, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 21 février 2023 après avenant :

<b>Etat d'avancement global des actions du PAPI Littoral Sud Finistère</b>			
<b>Actions réalisées</b>	<b>Actions en cours de réalisation</b>	<b>Actions partiellement réalisées</b>	<b>Actions non réalisées ou abandonnées</b>
17	13	5	8
39%	30%	12%	19%

<b>Etat d'avancement synthétique des actions du PAPI Littoral Sud Finistère</b>		
<b>Réf. FA</b>	<b>Libellé de l'action</b>	<b>Etat de l'action</b>
<b>Axe 0 - Animation</b>		
<b>0.0</b>	Animation du PAPI d'intention 2019/2021	Action réalisée, avec un volume d'ETP plus faible que prévu, en lien avec la situation sanitaire.
<b>0.0 BIS</b>	Animation du PAPI d'intention 2022	Action réalisée focalisée notamment sur la finalisation des études stratégiques.
<b>Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>		
<b>1.1</b>	Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi géomorphologique du littoral	Action réalisée par le recrutement du bureau d'études CASAGEC ingénierie, conduisant à une acquisition et une restitution de données pertinentes à l'ensemble des partenaires.
<b>1.2</b>	Participer au programme de recherche OSIRISC	Action réalisée amenant sur une collaboration très constructive pour les deux parties.
<b>1.3</b>	Etat des lieux de l'avancement de l'établissement des DICRIM	Action réalisée à poursuivre pour atteindre une couverture effective de 100%.
<b>1.4</b>	Accompagner les communes pour assurer l'information préventive de la population	Action partiellement réalisée en raison du contexte sanitaire et de la focalisation des moyens humains sur les actions stratégiques de l'axe 7.

1.5	Sensibiliser le grand public	Action réalisée annuellement au travers du festival « Si la mer monte » à l'Île-Tudy, et/ou de ses échappées sur le territoire du PAPI.
1.5 BIS	Sensibiliser le grand public	Action réalisée avec un grand succès auprès du public.
1.6.1	Créer un guide de sensibilisation à destination du public scolaire	Action en cours de réalisation avec le recrutement de l'agence de communication « D'une Idée l'Autre » permis par le budget de l'action 1.61. bis. Un rendu est prévu pour l'été 2023.
1.6.1 BIS	Créer un guide de sensibilisation à destination du public scolaire	
1.6.2	Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine - CCPBS	Action réalisée avec l'acquisition d'une maquette et la mise en place d'animations auprès de plus de 220 élèves du territoire.
1.6.3	Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine - CCPF	Action abandonnée car la CCPF ne dispose pas de la compétence d'éducation à l'environnement.
1.6.4	Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine – Ville de Concarneau	Action non réalisée, faute de temps dédié en interne pour piloter l'action.
1.7	Elaborer des panneaux d'information sur le risque de submersion marine	Action non réalisée par manque de données historiques exploitables et souhait, en ce qui concerne la CCPF, de réduire l'impact visuel des multiples panneaux déjà présents sur le littoral.
1.7 BIS	Elaborer des panneaux d'information sur le risque de submersion marine	
1.8	Créer et mettre à disposition des communes une exposition itinérante sur le risque de submersion marine	Action abandonnée en raison de la concentration des moyens humains vers les actions stratégiques du PAPI.
1.9	Promouvoir l'élaboration des plans d'organisation et de mise en sûreté (POMSE)	Action non réalisée en raison de la difficulté à créer une base de données fiabilisée des propriétaires des bâtiments collectifs.
<b>Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>		
2.1	Décliner l'alerte Vigilance Vague Submersion (VVS) à l'échelle locale	Action réalisée permettant un meilleur niveau de connaissance et de prévision ; la mise en place de bulletins de vigilance et d'outils de gestion de crise ainsi que des cartographies de dégâts côtiers.
2.2	Organiser localement la collecte des données sur le terrain suite aux passages des tempêtes	Action réalisée mais non testée en l'absence de tempête majeure sur la durée du PAPI d'intention.
2.3	Acquisition et instrumentation du SE de Combrit Ile-Tudy en moyens de suivi des niveaux d'eau	Action en cours de réalisation par la mise en œuvre d'une stratégie de développement de capteurs par le SDEF.
<b>Axe 3 – Alerte et gestion de crise</b>		
3.1	Suivre et évaluer les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Action partiellement réalisée par la réalisation d'un état des lieux de la couverture des PCS et un accompagnement technique pour la mise à jour de celui de Pont-L'Abbé.
3.2	Formaliser l'appui des intercommunalités dans le dispositif de gestion de crise	Action non réalisée afin de donner la priorité à la réalisation des premiers exercices de gestion de crise.
3.3	Réaliser des exercices pour tester l'organisation communale de crise	Action en cours de réalisation ayant déjà permis l'acquisition de matériels spécifiques et la révision du fonctionnement de fond des PCS.
<b>Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>		
5.1	Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations	Action réalisée avec un taux de diagnostics de 9% au regard des bâtiments d'habitation priorités.

5.1 BIS	Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations	Action réalisée avec 1 diagnostic sur la commune de Fouesnant.
5.2.1	Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPBS	Action quasi-réalisée avec derniers ajustements en cours.
5.2.2	Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPF	
5.2.2 BIS	Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPF	
5.2.3	Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCA	
5.2.3 BIS	Action en cours de réalisation avec restitution du diagnostic en mai 2023.	
5.3	Diagnostiquer la vulnérabilité des installations portuaires	Action réalisée fournissant un rapport détaillé avec les différents points de vulnérabilité des installations portuaires de Bénodet et La Forêt- Fouesnant (Port-La-Forêt).
<b>Axe 6 – Ralentissement des écoulements</b>		
6.1	Réaliser les études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement des écoulements sur le bassin du Stang (La Forêt-Fouesnant)	Action abandonnée, car jugée non pertinente (projet abandonné).
6.2.1	Déterminer la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques - CCPF	Action abandonnée, car jugée non pertinente (aucun aménagement hydraulique sur le territoire).
6.2.2	Déterminer la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques - CCA	
<b>Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>		
7.0	<i>Etat des lieux des systèmes de protection contre les submersions marines et l'érosion littorale</i>	<i>Action hors PAPI, pour information.</i>
7.1.1	Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPBS	Action réalisée avec étude de danger finalisée et autorisation du système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy en janvier 2022.
7.1.1 BIS	Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPBS	Action en cours de réalisation avec dépôt des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement de classe C en juin 2023.
7.1.2	Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPF	Action réalisée avec définition de deux niveaux de protection dans le dossier de demande d'autorisation déposé fin 2022.
7.2.1	Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPBS	Action réalisée avec études validées et finalisées en 2023.
7.2.1 BIS	Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPBS	Action réalisée avec études validées et finalisées en 2023. Des réunions publiques auprès des habitants du quartier de Léhan ont eu lieu.
7.2.2	Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPF	Action en cours de réalisation, le bureau d'études a été recruté en 2021 et le rapport d'études est en cours de rédaction.

<b>7.2.2 BIS</b>	Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPF	Action en cours de réalisation, le rapport d'études en cours de rédaction contiendra un avant-projet de protection basé sur la rehausse des sentiers du marais de Moustierlin.
<b>7.2.3</b>	Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCA	Action en cours de réalisation, le rapport d'étude a été restitué fin mai 2023.
<b>7.3</b>	Etudier une solution de protection du Polder de Combrit Ile Tudy	Action réalisée, l'étude AVP est finalisée et des réunions publiques seront engagées pour présenter le projet auprès de la population.



## 3.2 Bilan détaillé de réalisation des actions

FICHE ACTION N°0.0 : Animation du PAPI d'intention .....	13
FICHE ACTION N°0.0 bis : Animation du PAPI d'intention .....	15
PRECONISATION DU COMITE DE BASSIN : Suivi des actes d'urbanisme délivrés dans les zones à risques des PPRL 17	
FICHE ACTION N°1.1 : Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi géomorphologique du littoral .....	19
FICHE ACTION N°1.2 : Participer au programme de recherche OSIRISC .....	22
FICHE ACTION N°1.3 : Etat des lieux de l'avancement de l'établissement des DICRIM.....	24
FICHE ACTION N°1.4 : Accompagner les communes pour assurer l'information préventive de la population.....	25
FICHE ACTION N°1.5 : Sensibiliser le grand public.....	27
FICHE ACTION N°1.5 bis : Sensibiliser le grand public .....	29
FICHE ACTION N°1.6.1 : Créer un guide de sensibilisation à destination du public scolaire.....	30
FICHE ACTION N°1.6.1 bis : Créer un guide de sensibilisation à destination du public scolaire.....	31
FICHE ACTION N°1.6.2 : Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine - CCPBS .....	32
FICHE ACTION N°1.6.3 : Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine - CCPF.....	33
FICHE ACTION N°1.6.4 : Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine – Ville de Concarneau .....	34
FICHE ACTION N°1.7 : Elaborer des panneaux d'information sur le risque de submersion marine.....	35
FICHE ACTION N°1.7 bis : Elaborer des panneaux d'information sur le risque de submersion marine .....	37
FICHE ACTION N°1.8 : Créer et mettre à disposition des communes une exposition itinérante sur le risque de submersion marine .....	38
FICHE ACTION N°1.9 : Promouvoir l'élaboration des plans d'organisation et de mise en sûreté (POMSE) .....	39
FICHE ACTION N°2.1 : Décliner l'alerte Vigilance Vague Submersion (VVS) à l'échelle locale .....	40
FICHE ACTION N°2.2 : Organiser localement la collecte des données sur le terrain suite aux passages des tempêtes 43	
FICHE ACTION N°2.3 : Acquérir et instrumenter le système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy en moyens de suivi des niveaux d'eau .....	44
FICHE ACTION N°3.1 : Suivre et évaluer les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).....	45
FICHE ACTION N°3.2 : Formaliser l'appui des intercommunalités dans le dispositif de gestion de crise.....	47
FICHE ACTION N°3.3 : Réaliser des exercices pour tester l'organisation communale de crise.....	48
FICHE ACTION N°5.1 : Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations .....	50
FICHE ACTION N°5.1 bis : Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations .....	52
FICHE ACTION N°5.2.1 : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPBS .....	54
FICHE ACTION N°5.2.2 : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPF .....	55
FICHE ACTION N°5.2.2 bis : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPF....	56
FICHE ACTION N°5.2.3 : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCA .....	57

FICHE ACTION N°5.2.3 bis : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCA.....	58
FICHE ACTION N°5.3 : Diagnostiquer la vulnérabilité des installations portuaires.....	59
FICHE ACTION N°6.1 : Réaliser les études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement des écoulements sur le bassin du Stang (La Forêt-Fouesnant) .....	60
FICHE ACTION N°6.2.1 : Déterminer la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques - CCPF .....	61
FICHE ACTION N°6.2.2 : Déterminer la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques - CCA.....	62
FICHE ACTION N°7.0 (lancée hors PAPI) : Etat des lieux des systèmes de protection contre les submersions marines et l'érosion littorale.....	63
FICHE ACTION N°7.1.1 : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPBS .....	64
FICHE ACTION N°7.1.1 bis : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPBS .....	65
FICHE ACTION N°7.1.2 : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPF	66
FICHE ACTION N°7.2.1 : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPBS .....	68
FICHE ACTION N°7.2.1 bis : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPBS .....	69
FICHE ACTION N°7.2.2 : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPF .....	70
FICHE ACTION N°7.2.2 bis : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPF .....	71
FICHE ACTION N°7.2.3 : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCA .....	72
FICHE ACTION N°7.3 : Etudier une solution de protection du Polder de Combrit Ile Tudy .....	73

## Axe 0 : Pilotage et animation du PAPI d'intention

FICHE ACTION N°0.0 : Animation du PAPI d'intention

Objectifs : Mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.

Stade d'avancement au 31 décembre 2021	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : ANIMATION GENERALE : CCPF (structure porteuse) ANIMATION OPERATIONNELLE : CCPF, CCPBS, CCA, Ville de Concarneau	Période de réalisation : 01/01/2019 - 31/12/2021 (Durée initiale du PAPI d'intention)
Indicateur de suivi/réalisation :	Un bilan d'activités a été réalisé annuellement et transmis aux partenaires afin d'apprécier l'avancement du programme.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Les EPCI ont dédié en moyenne annuelle environ 1 ETP si l'on cumule les temps passés à l'animation générale et aux animations opérationnelles. Globalement, les temps passés sont plus faibles que les prévisions établies initialement. Cette réalité peut s'expliquer en partie par les difficultés créées par la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID en 2020 et 2021 notamment. En revanche, le fonctionnement partenarial et mutualisé adopté par les EPCI et la Ville de Concarneau depuis 2015 a continué à fonctionner avec succès : le suivi du trait de côte, les diagnostics réseaux ou bien les études stratégiques de l'axe 7 ont été menées sous le format de groupement de commande.	
Suites éventuelles à donner à l'action : L'action sera prolongée de près de 14 mois dans le cadre de l'avenant au PAPI.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

L'animation du PAPI comprend d'une part l'animation générale du programme, assurée par la CCPF en tant que structure porteuse mandatée par ses deux EPCI partenaires, et d'autre part l'animation opérationnelle des actions à l'échelle des territoires de chacun des trois EPCI partenaires.

Dans le cadre de l'animation générale, la CCPF a débuté en 2019 et poursuivi en 2020 sa mission de suivi de mise en œuvre des actions et de coordination du programme : suivi et coordination du projet, suivi administratif et financier du projet, secrétariat des COSUI, COTECH, COPIL et COMOP.

En plus de la coordination du projet, le chargé de mission de la CCPF a également suivi les actions du PAPI qui relèvent de l'animation générale sur l'ensemble du territoire (actions sous maîtrise d'ouvrage CCPF en tant que structure porteuse).

Une estimation de la somme des temps passés par chaque EPCI à l'animation opérationnelle (et générale en plus pour la CCPF) a été réalisée sur les 3 années de mise en œuvre du programme :

<b>Année</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>	<b>2021/2022</b>
Somme des temps passé (en ETP)	2.0	1.8	1.3

La somme des temps réellement passés par chaque EPCI aux animations opérationnelles ainsi qu'à l'animation générale en ce qui concerne la CCPF, a été chiffrée à 1,8 ETP en 2019 :

<b>CCPF (animation générale)</b>	<b>CCPF</b>	<b>CCPBS</b>	<b>CCA</b>	<b>Concarneau</b>
0,7 ETP	0,3 ETP	0,7 ETP	0,1 ETP	0 ETP

#### Année 2020 - Avancement de l'action

La somme des temps réellement passés par chaque EPCI aux animations opérationnelles ainsi qu'à l'animation générale en ce qui concerne la CCPF, a été chiffrée à 1,01 ETP en 2020 :

<b>CCPF (animation générale)</b>	<b>CCPF</b>	<b>CCPBS</b>	<b>CCA</b>	<b>Concarneau</b>
0,5 ETP	0,1 ETP	0,4 ETP	0,01 ETP	0 ETP

La crise sanitaire liée à la COVID19 qui s'est déroulée sur l'année 2020 explique la baisse des temps passés à l'animation du PAPI. Les confinements, notamment, ont fortement ralenti le déploiement des actions du programme.

#### Année 2021 - Avancement de l'action

La somme des temps réellement passés par chaque EPCI aux animations opérationnelles ainsi qu'à l'animation générale en ce qui concerne la CCPF, a été chiffrée à 1,0 ETP en 2021.

<b>CCPF (animation générale)</b>	<b>CCPF</b>	<b>CCPBS</b>	<b>CCA</b>	<b>Concarneau</b>
0,4 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0 ETP	0 ETP

FICHE ACTION N°0.0 bis : Animation du PAPI d'intention

Objectifs : Mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.

Stade d'avancement au 21 février 2023	Action réalisée.
<p>Maîtrise d'ouvrage :</p> <p>ANIMATION GENERALE : CCPF (structure porteuse)</p> <p>ANIMATION OPERATIONNELLE : CCPF, CCPBS, CCA, Ville de Concarneau</p>	<p>Période de réalisation : 01/01/2022 -21/02/2023</p>
<p>Indicateur de suivi/réalisation :</p>	<p>Un bilan d'activités a été réalisé annuellement et transmis aux partenaires afin d'apprécier l'avancement du programme.</p>
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>Avec les actions « bis » créées à l'occasion de l'avenant au PAPI, 43 actions composent le programme au 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p>Les temps passés aux animations générales et opérationnelles restent relativement stables par rapport aux années précédentes. Elles se sont focalisées notamment sur la finalisation des études stratégiques, en vue de la préparation du projet de futur PAPI complet.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>L'animation des actions en lien avec le PAPI d'intention se poursuivra au-delà de la fin de l'avenant, afin de conclure les actions en cours.</p> <p>Comme évoqué dans l'action 0.0, le fonctionnement partenarial adopté par les EPCI et la Ville de Concarneau permet aux chargés de mission PAPI de ces structures d'être régulièrement aux côtés de leurs élus. Cela autorise des échanges élu/technicien réguliers qui favorisent certainement le niveau de sensibilité des élus, leur niveau information et leur capacité de décision.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 - Avancement de l'action

La somme des temps réellement passés par chaque EPCI aux animations opérationnelles ainsi qu'à l'animation générale en ce qui concerne la CCPF, a été chiffrée à 1,2 ETP en 2022 :

<b>CCPF (animation générale)</b>	<b>CCPF</b>	<b>CCPBS</b>	<b>CCA</b>	<b>Concarneau</b>
0,4 ETP	0,3 ETP	0,4 ETP	0,1 ETP	0 ETP

#### Année 2023 - Avancement de l'action

La somme des temps réellement passés par chaque EPCI aux animations opérationnelles ainsi qu'à l'animation générale en ce qui concerne la CCPF, a été chiffrée à 0,32 ETP en 2023 :

<b>CCPF (animation générale)</b>	<b>CCPF</b>	<b>CCPBS</b>	<b>CCA</b>	<b>Concarneau</b>
0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,02 ETP	0 ETP

## Récapitulatif des principales réunions stratégiques réalisées au cours du PAPI d'intention

- Comités de pilotage : 15 novembre 2019, 17 mars 2021, 3 décembre 2021 ;
- Comités opérationnels, comité technique et réunions avec financeurs liés à l'avenant : 02 et 15 juin 2021, 22 septembre 2021, 03 novembre 2021.



PRECONISATION DU COMITE DE BASSIN : Suivi des actes d'urbanisme délivrés dans les zones à risques des PPRL

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/01/2019 -21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée du PAPI :	Aucune (régie).
Indicateur de suivi/réalisation :	NC.
<p>Évaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>Pour rappel, cette action demandée par le comité de bassin Loire-Bretagne à l'occasion de la labellisation du PAPI d'intention, visait à recenser le nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées en zone PPRL pour des mesures d'adaptation du bâti au risque de submersion marine. La mise en œuvre de cette préconisation s'est heurtée à deux principales limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La multiplicité sur le territoire PAPI des interlocuteurs compétents en matière d'instruction d'autorisation d'urbanisme (CCA et CCPBS disposent de la compétence urbanisme, alors que ce n'est pas le cas pour la CCPF, où ce sont les trois communes littorales qui instruisent les dossiers d'urbanisme), dont la mobilisation et le mode de fonctionnement ont pu être variables au cours de la durée du PAPI ;</li> <li>- La non-vérification systématique de la mise en œuvre et/ou du respect des autorisations délivrées en zone PPRL, ce qui retire à l'action une partie de son intérêt.</li> </ul> <p>En l'état, il apparaît peu évident d'interpréter les données récoltées et d'en tirer des conclusions.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>En l'état, la plus-value de cette action n'apparaît pas évidente. Néanmoins, il est proposé de relancer la démarche dans le cadre du futur PAPI complet (action n°4.1).</p>	

**Bilan annuel de réalisation**

**Année 2019 – Avancement de l'action**

Une réunion s'est tenue le 11 décembre 2018 en présence des instructeurs du droit des sols du territoire PAPI et des EPCI. Les instructeurs ont accepté de transmettre leurs statistiques 2018 dans le cadre d'une phase de test du tableur de suivi élaboré par les EPCI.

Celui-ci a pour objectif de recenser les autorisations d'urbanisme délivrées dans le cadre des prescriptions et recommandations établies dans le règlement des PPRL. Les résultats 2018 démontrent que seul le Pays Bigouden a été concerné par ce type d'autorisation.

Une nouvelle réunion se tiendra au cours du premier trimestre 2020 pour échanger sur les statistiques 2019 et les points particuliers ayant posé des difficultés pour l'application du règlement PPRL.

**Année 2020 – Avancement de l'action**

La nouvelle réunion des instructeurs du droit des sols du territoire PAPI prévue au premier trimestre n'a pu être menée en raison du contexte sanitaire.

Il faut également noter la difficulté à recevoir les données de la part de certaines collectivités qui malgré les relances, ne répondent pas aux sollicitations de l'animateur PAPI.

**Année 2021 – Avancement de l'action**

Les services instructeurs de l'urbanisme des collectivités partenaires du PAPI ont été sollicités le 11 janvier 2022 pour inscrire leurs statistiques 2020 et 2021. Le suivi se poursuivra dans le cadre de l'avenant au PAPI.

## Année 2022 – Avancement de l'action

Suite aux sollicitations, les retours des services instructeurs restent très partiels.

Les statistiques obtenues sont disponibles en [annexe 0.1](#).

## Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FICHE ACTION N°1.1 : Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi géomorphologique du littoral

Objectifs : Suivre l'évolution régulière des cordons dunaires et l'impact des tempêtes.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/09/2019 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	56 532 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Réalisation d'un programme de surveillance régulier.
	Nombre de suivis topographiques réalisés conforme au prévisionnel annoncé.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Le recrutement du prestataire par voie de marché public a conduit à retenir le bureau d'études CASAGEC Ingénierie. Ses compétences et sa méthode d'intervention fondée sur le suivi par drone ont apporté satisfaction et opérationnalité. Son travail a permis de répondre aux objectifs initiaux et d'aller au-delà, en offrant une mise en perspective intéressante et utile (qualification des états de tempêtes annuels, analyse des tendances, indicateurs de suivi et de gestion, données exploitables dans le temps, etc.). La méthode étant assez nouvelle sur le Finistère, chaque campagne de suivi a fait l'objet d'une restitution concertée et discutée au travers de comités techniques annuels auxquels ont participé les EPCI concernés, le prestataire et les membres du partenariat Litto'Risques (Conseil départemental du Finistère, CEREMA et l'Université de Bretagne Occidentale).	
Suites éventuelles à donner à l'action : Désormais ancrée dans la politique de prévention des EPCI, l'action sera menée au-delà de l'avenant afin de poursuivre la surveillance du trait de côte. Elle figurera également dans le projet de PAPI complet (action n°1.1).	

### Bilan annuel de réalisation

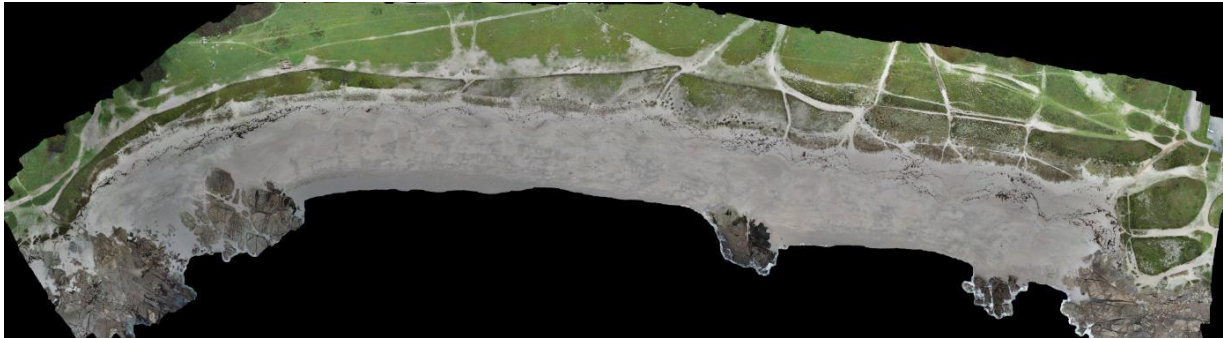
Année 2019 – Avancement de l'action

Le bureau d'étude CASAGEC INGENIERIE a été recruté pour mener la mission. Le recrutement est intervenu à l'issue de la consultation de 7 semaines qui s'est déroulée du vendredi 12 juillet au jeudi 29 août 2019.



*Opération de lever du trait de côte par le bureau d'études CASAGEC (CCPF, 2019)*

CASAGEC a réalisé le premier lever du trait de côte par drone au cours des mois d'octobre et de novembre 2019. Un premier rendu est attendu pour début 2020, avec la livraison des orthophotos, de la digitalisation du trait de côte, des profils de plage ainsi que du rapport d'intervention.



Exemple d'orthophoto sur le secteur de Kersauz, Tréffiagat (CASAGEC, 2019)

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Une réunion de restitution des prestations menées en 2019/2020 a eu lieu le 25 juin 2020 en présence du bureau d'étude CASAGEC INGENIERIE, de la CCPF et des partenaires Litto'Risques (Département, UBO et CEREMA). Les discussions ont notamment porté sur la présentation du protocole d'acquisition de données mis en œuvre par le bureau.

CASAGEC INGENIERIE est intervenu à trois reprises en 2020 sur le territoire du PAPI :

- Au printemps 2020 pour lever les profils de plage ;
- A l'automne 2020 pour lever le trait de côte et les profils de plage ;
- Pendant l'hiver 2020 sur les secteurs de Cleut-Rouz à Fouesnant et de Léhan à Tréffiagat pour lever le trait de côte dans le cadre de la procédure post-tempête.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Une réunion de restitution de la campagne de suivi 2020/2021 a eu lieu le 30 juin 2021, une nouvelle fois en présence du bureau d'étude CASAGEC INGENIERIE, de la CCPF et des partenaires Litto'Risques (Département, UBO et CEREMA).

Les discussions ont porté sur l'optimisation de l'indicateur du trait de côte, sur la qualification des régimes de tempêtes et sur la caractérisation énergétique des saisons hivernales.

CASAGEC INGENIERIE en 2021 est intervenu à deux reprises dans le cadre de cette campagne :

- Au printemps 2021 pour lever les profils de plage ;
- A l'automne 2021 pour lever le trait de côte et les profils de plage.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Une réunion de restitution de la campagne de suivi 2020/2021 a eu lieu le 31 janvier 2022, une nouvelle fois en présence du bureau d'étude CASAGEC INGENIERIE, de la CCPF et des partenaires Litto'Risques (Département, UBO et CEREMA).

Les discussions ont porté sur l'optimisation de l'indicateur du trait de côte, sur la qualification des régimes de tempêtes et sur la caractérisation énergétique des saisons hivernales.

CASAGEC INGENIERIE en 2022 est intervenu à deux reprises dans le cadre de cette campagne :

- Au printemps 2022 pour lever les profils de plage ;
- A l'automne 2022 pour lever le trait de côte et les profils de plage.

Une présentation de la méthode de suivi et des résultats obtenus a été dispensée aux élus :

- Du pays Fouesnantais le 28 avril 2022 ;
- Du pays Bigouden (CCPBS) le 27 avril 2022.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Une réunion de restitution de la campagne est prévue début mai afin de réceptionner les suivis réalisés au printemps et en automne 2022, toujours selon le même format de comité technique. Le rapport de restitution est disponible en [annexe 1.1](#).

Parallèlement, les EPCI ont lancé la commande pour une prestation supplémentaire jusqu'à ce que le PAPI complet soit mis en œuvre.

FICHE ACTION N°1.2 : Participer au programme de recherche OSIRISC

Objectifs : Bénéficier des résultats du programme de recherche OSIRISC

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 2019 à 2021 (3 années)
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	La CCPF a participé, avec les EPCI partenaires aux différentes réunions de suivi et de construction du projet d'observatoire.
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>Cette action s'est réalisée au fil de l'eau, en fonction des périodes d'avancées et de creux de construction de l'observatoire OSIRISC. De façon générale, la collaboration entre les EPCI partenaires et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a été très constructive pour les deux parties.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>La poursuite de la collaboration ainsi amorcée apparaît évidente, il sera proposé une action similaire dans le futur projet de PAPI complet (action n°1.3).</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La CCPF a sollicité par courrier en date du 24 août 2018 les porteurs du projet OSIRISC pour intégrer le territoire du littoral Sud Finistère dans le programme.

Une réponse positive a été apportée par mail le 11 septembre 2018.

Une journée de formation autour des projets de recherche OSIRISC et OSIRISC+ s'est tenue le 22 mars 2019, en présence des porteurs du PAPI d'intention LSF.

Depuis, les échanges entre les EPCI du PAPI et les membres du programme se sont intensifiés afin de permettre, notamment, l'élaboration de la composante « gestion » de l'observatoire OSIRISC à l'échelle du territoire pilote du PAPI LSF.

La composante « représentations » sera développée en 2020, par le biais d'un questionnaire à l'attention des habitants et usagers du littoral du territoire.

Nom collectivité	Indicateurs gestion
<b>Maîtrise de l'urbanisation</b>	
G101	Contraintes de constructibilité en zone d'aléas
G102	Etat général du PPRL
<b>Stratégie locale</b>	
G103	Mise en place de la compétence GEMAPI
G104	Etat des ouvrages
G105	Capacités humaines sur les risques côtiers
G106	Démarche locale de gestion de risques
G107	Acteurs partenaires de la démarche locale
G108	Intégration extraterritoriales
G110	Mise en œuvre du PAPI
G111	Prise en compte de la relocalisation
<b>Gestion de crise</b>	
G301	Moyen d'alerte
G302	Intégration du SDIS dans le PCS
G303	Mise à jour du PCS
<b>Sensibilisation</b>	
G201	Sensibilisation dans les établissements scolaires
G202	Présence d'associations sur les risques côtiers
G204	Repères inondation et de recul du trait de côte
G205	Mode de diffusion du DICRIM
G206	Analyse pédagogique du DICRIM
<b>Connaissance</b>	

Indicateurs de la composante « gestion » de l'observatoire OSIRISC



### Année 2020 – Avancement de l'action

L'année 2020 a permis de poursuivre les échanges entre les porteurs du PAPI LSF et l'observatoire OSIRISC. Ceux-ci ont été marqués par :

- La transmission de la localisation des habitations de plain-pied sans niveau refuge sur chacune des communes du PAPI ;
- Des échanges avec l'UBO sur l'élaboration d'un questionnaire à destination des résidents et usagers du littoral. Sa mise en ligne s'est heurtée à la période des élections municipales, aucune suite n'a été donnée à ce jour ;
- Le recensement par les EPCI des secteurs littoraux qui font l'objet de suivi (aléa, vulnérabilité, ...). Le tableau en annexe 2 a été transmis à l'observatoire OSIRISC.
- Les animateurs de la CCPF et de la CCPBS ont présenté le PAPI LSF lors de la journée sur l'observation des risques côtiers en Bretagne organisée par l'observatoire OSIRISC le 9 novembre 2020.

### Année 2021 – Avancement de l'action

Il n'y a pas eu d'avancée significative à noter en 2021.

### Année 2022 – Avancement de l'action

Des échanges entre la CCPF et le Conseil départemental du Finistère ont permis la mise à jour des indicateurs de gestion de l'observatoire OSIRISC à l'échelle du territoire du PAPI.

Des échanges préliminaires ont également eu lieu entre les EPCI du PAPI et l'UBO au sujet de la future plateforme de visualisation des données de suivi du trait de côte.

Enfin, les trois EPCI du PAPI ont participé à la réunion des structures membres de l'observatoire départemental qui a eu lieu le 24 novembre 2022 à Plouzané, au cours de laquelle la CCPF a présenté, avec la CCPBS, la méthode de suivi du trait de côte mise en œuvre sur le territoire du PAPI LSF (cf. [annexe 1.2](#)).

### Année 2023 – Avancement de l'action

Les EPCI du PAPI prévoient de participer à la journée dédiée à l'exploitation des données issues des suivis du trait de côte en Finistère :

- Présentation des fonctionnalités de l'outil MADDOG et manipulation d'un jeu de données test ;
- Partage d'expériences et échanges sur des modèles de fiche de synthèse par site ;

Transformation et chargement de vos jeux de données pour permettre leur intégration dans MADDOG.

FICHE ACTION N°1.3 : Etat des lieux de l'avancement de l'établissement des DICRIM

Objectifs : Etablir un état des lieux de la couverture de DICRIM à l'échelle du PAPI, réaliser une évaluation des contenus, proposer des avis techniques pour les DICRIM en cours d'établissement.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/01/2019 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	L'établissement d'un état des lieux de la couverture des DICRIM du PAPI a été réalisé.
	Une évaluation du contenu de tous les DICRIM existant a été menée.
	Des avis techniques ont été formulés dans le cadre de l'accompagnement des communes élaborant leur document.
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>Il reste encore trois communes du territoire PAPI non dotées d'un DICRIM dont une qui est actuellement en train de le concevoir. Malgré les efforts déployés, l'information préventive peut encore représenter localement un sujet moins prioritaire.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Il apparaît nécessaire de poursuivre l'action dans le futur PAPI complet afin d'atteindre une couverture effective en DICRIM à jour de 100% (action n°1.5).</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La CCPF a sollicité les communes du PAPI pour récupérer les DICRIM de celles qui souhaiteraient bénéficier de l'action. La lecture, puis l'évaluation des documents seront menées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. La restitution et les échanges avec les communes auront lieu à la rentrée 2020 au plus tard.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Une note d'évaluation des DICRIM réalisés sur le territoire du PAPI a été envoyée le 27 août 2020 aux 7 communes du PAPI dotées d'un DICRIM : *Combrit, Concarneau, Ile-Tudy, La Forêt-Fouesnant, Loctudy, Penmarc'h et Tréffiagat*. Aucune commune n'a fait de retour sur ces documents. Un exemplaire d'une note type est joint en annexe 1.3.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

La CCPF est intervenue auprès de la commune de Fouesnant pour l'accompagner dans l'élaboration de son DICRIM.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Pas d'avancée notable.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

La CCPF est intervenue auprès de la commune de Bénodet pour la conseiller dans l'élaboration de son DICRIM.

FICHE ACTION N°1.4 : Accompagner les communes pour assurer l'information préventive de la population

Objectifs : Informer et sensibiliser la population sur le risque de submersion

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action partiellement réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/01/2019 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Une réunion publique sur les risques majeurs a été assurée.
	Des communications via les supports communaux ont été réalisées, sans toutefois qu'un recensement de leur nombre ait été mené.
<p>Évaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>L'ambition initiale de cette action s'est heurtée aux contraintes sanitaires en ce qui concerne la réalisation des réunions publiques. Finalement, une seule a pu avoir lieu en 2022 sur le territoire de la CCPF.</p> <p>La non-réalisation des divers supports projetés s'explique par le fait que les moyens humains nécessaires à la réalisation de l'action se sont focalisés au fur et à mesure de l'avancée du PAPI sur les actions stratégiques de l'axe 7 du programme, devenues prioritaires.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Cette action sera inscrite dans le futur PAPI complet (action n°1.5) afin, notamment, de mener les réunions publiques prévues sur le territoire de la CCPBS et de Concarneau, en lien avec les PPRL et les nouvelles obligations prévues par la loi MATRAS.</p> <p>L'élaboration des contenus pour la mise à jour des sites web des collectivités étant par ailleurs bien amorcée, ce point devrait être rapidement réalisé.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Les élus du PAPI ont validé le format de l'action, qui passera par des publications :

- Dans les bulletins municipaux
- Dans les magazines intercommunaux.

Des réunions d'information à l'échelle intercommunale seront également tenues, dès le second semestre 2020.

Une assistance pourra également être proposée pour la mise à jour/création des contenus des pages web communales dédiées aux risques majeurs.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Un comité technique a réuni le 25 août 2020 les animateurs des EPCI partenaires du PAPI, afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de l'action. Les suites à donner identifiées sont les suivantes :

Réunion publique	- Sensibilisation des élus à l'obligation de tenir ce type de réunion (courriers cosignés des Présidents d'EPCI).
---------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des possibilités de chaque EPCI pour tenir une réunion (2 a priori) pour la CCPBS) au regard de la situation sanitaire : présentiel, visio avec chat ?</li> <li>- En fonction, calage d'une date pour tenir les réunions sur le territoire de la CCPBS, CCPF et Concarneau.</li> </ul>
MAJ des sites web	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation par les techniciens du contenu de la fiche type proposée.</li> <li>- Sensibilisation des maires à l'intérêt de cette démarche (courriers cosignés des Présidents d'EPCI)</li> </ul>
Articles d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des dates 2021 de publication et d'envoi des contenus des BIM/BEPCI.</li> <li>- Sensibilisation des maires à l'intérêt de cette démarche.</li> </ul>

Les conditions rencontrées au cours de l'année 2020, la situation sanitaire liée à la COVID19 et le renouvellement des élus municipaux, n'ont pas permis de déployer les outils identifiés lors du COTECH.

Néanmoins, une première version des supports de ces outils a été conçue par l'animateur de la CCPF :

- Support de présentation type d'une réunion publique ;
- Fiche des contenus web à mettre à disposition sur les sites web communaux ;
- Affiches communales sur les risques majeurs.

La réalisation de cette action constituera une priorité en 2021. Les élus du PAPI seront sensibilisés aux enjeux de cette action lors du Comité de Suivi 2021 qui est prévu au cours du second semestre 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Les conditions sanitaires n'ont pas été favorables pour déployer le contenu de l'action en 2021. Une réunion publique a néanmoins été planifiée le 2 février 2022 à l'Archipel de Fouesnant, à destination des habitants des trois communes littorales de la CCPF.

En raison de la dégradation de la situation sanitaire début 2022, la réunion a dû être une nouvelle fois repoussée à une date ultérieure.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Une réunion publique a eu lieu le 12 octobre 2022 à Fouesnant. Organisée par la CCPF, cette réunion a été présidée par les maires des trois communes littorales du Pays Fouesnantais (Bénodet, Fouesnant et La Forêt-Fouesnant).

La présentation de la réunion est disponible en [annexe 1.4](#).

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Pas d'avancée notable.

FICHE ACTION N°1.5 : Sensibiliser le grand public

Objectifs : Vulgariser le risque de submersion auprès de la population.

Stade d'avancement au 31 décembre 2021 :	Réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/09/2019 – 31/12/2021
Dépense totale engagée sur la durée du PAPI :	18 922 € TTC
Indicateur de suivi/réalisation :	2 évènements culturels organisés annuellement.
	Succès d'affluence à chaque évènement organisé : - Près de 500 personnes ont assisté à l'intervention de Jean Jouzel à Fouesnant en 2021.
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>L'association Effet Mer a su porter cette action et remplir annuellement son rôle pour mener à bien le festival « Si la mer monte » à l'Île-Tudy, ainsi que ses échappées sur le territoire du PAPI. Malgré le contexte du COVID, l'association a mis en place des évènements sur la thématique du changement climatique, à travers le prisme artistique.</p> <p>Les échappées ont rencontré un franc succès, en partie dû à la qualité des intervenants invités (Jean Jouzel,...).</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Cette action a été inscrite à l'avenant au PAPI, de façon à prolonger l'action de sensibilisation.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

L'année 2019 a permis la tenue :

- D'une échappée au festival le 3 mai 2019 à Penmarc'h : session de questions-réponses avec les élèves puis spectacle musical autour des migrations climatiques, concluant le travail de création mené avec les élèves de plusieurs écoles primaires du département, dont Combrit Sainte Marine et l'Île Tudy. Une conférence sur les submersions passées s'est tenue ensuite en présence de l'historien Serge Duigou. Une table ronde en présence des élus a conclu la soirée par un débat fructueux et ouvert avec la salle.
- D'une soirée au cinéma Eckmühl de Penmarc'h, avec la projection d'un film documentaire qui faisait un retour sur les conséquences de l'ouragan Katrina, en présence de son réalisateur Vassili SILOVIC.
- Du festival « Si la mer monte » du 7 au 9 juin 2019, avec pour thème cette année « De la Louisiane au littoral breton ». L'idée était de partager l'expérience de la Louisiane, en particulier de la Nouvelle Orléans, qui lors de l'ouragan Katrina a connu un épisode de submersion marine particulièrement tragique.

Une réunion en septembre entre la CCPBS, la CCPF et l'association EFFET MER a permis d'établir le programme des échappées 2020 : 1 échappée à Pont l'Abbé avant le festival, 1 échappée à Fouesnant probablement au début du mois d'août 2020.



Année 2020 – Avancement de l'action

Cf. Rapport d'activités 2020 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

Année 2021 – Avancement de l'action

Cf. Rapport d'activités 2021 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

FICHE ACTION N°1.5 bis : Sensibiliser le grand public

Objectifs : Vulgariser le risque de submersion auprès de la population.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée du PAPI :	7 200 € TTC
Indicateur de suivi/réalisation :	2 événements culturels organisés annuellement.
	Succès d'affluence à chaque événement organisé : <ul style="list-style-type: none"><li>- Près de 7 000 personnes ont participé aux 2 jours du festival Si la mer monte 2022 :</li><li>- Près de 500 personnes ont assisté aux interventions d'Isabelle AUTISSIER et de Pierre LAROUTUROU à Concarneau en 2022.</li></ul>
Evaluation générale de la réalisation de l'action : A l'image des années précédentes, le grand public a été au rendez-vous du festival et de l'échappée organisés en 2022 par l'association Effet Mer.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Au regard de l'investissement de l'association Effet Mer et du succès des actions qu'elle a menées avec les EPCI porteurs du PAPI, cette action de sensibilisation du grand public sera reconduite annuellement dans le projet de PAPI complet (action n°1.8).	

### Bilan annuel de réalisation

Année 2022 – Avancement de l'action (bilan annexé au présent rapport)

Deux temps forts ont marqué l'année :

- Le Pays Basque était à l'honneur les 3, 4 et 5 juin 2022. Les élus locaux ont fait part de leur retour d'expérience sur la thématique de l'urbanisation du trait de côte lors des conférences et débats auprès de la population locale.
- L'échappée au festival a eu lieu à Concarneau le 2 octobre 2022 sous l'angle des regards croisés sur le dérèglement climatique. Cette conférence débat a mis à l'honneur la navigatrice et présidente d'honneur du WWF Isabelle Autissier et le député européen Pierre Larouturou.

Année 2023 – Avancement de l'action

Le festival 2023 invitera le territoire du Québec et notamment les élus et chercheurs Québécois de la Matanie, qui seront également présents dans le cadre du projet ARICO (Adaptation aux Risques Côtiers dans un contexte de changement climatique) la semaine précédant le festival. Les festivités auront lieu les 27, 28 et 29 mai 2023.

## FICHE ACTION N°1.6.1 : Créer un guide de sensibilisation à destination du public scolaire

**Objectifs :** Cette action vise à créer un élément de support fondateur et commun aux différentes actions de sensibilisation qui seront réalisées à l'échelle du territoire PAPI.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/01/2019 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €.
Indicateur de suivi/réalisation :	Pas de guide créé.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : La création d'un support de sensibilisation tel que celui envisagé dans l'action ne peut être réalisé en régie sans disposer de moyen interne spécifique (graphiste, communicant, etc.).	
Suites éventuelles à donner à l'action : L'action 1.6.1 bis, créée dans le cadre de l'avenant au PAPI, a permis au maître d'ouvrage, avec le nouveau budget associé, de lever ce frein en recrutant une agence de communication à la hauteur de l'objectif.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La CCPF prévoit de faire un bilan d'ici la fin le premier trimestre 2020 des outils déjà existants en la matière : mallette pédagogique, guide, etc. L'étude des besoins sera menée en parallèle.

La conception du document sera prévue au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

La conception du document n'a pas pu être lancée comme prévue au cours de l'année 2020. Celle-ci est reportée à 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

La conception du document n'a pas pu être lancée comme prévue au cours de l'année 2021. Celle-ci est reportée à 2022 et fera l'objet d'une prestation d'accompagnement, dans le cadre de l'avenant au PAPI.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un cahier des charges cadrant la commande a été rédigé par la CCPF.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Une agence de communication a été recrutée pour la conception du guide de sensibilisation. Celui devrait être terminé courant de l'année 2023.

FICHE ACTION N°1.6.1 bis : Créer un guide de sensibilisation à destination du public scolaire

Objectifs : Cette action vise à créer un élément de support fondateur et commun aux différentes actions de sensibilisation qui seront réalisées à l'échelle du territoire PAPI.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	Action en cours (Budget initial : 7 200 € TTC)
Indicateur de suivi/réalisation :	Guide en cours de création.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'agence de communication « D'une Idée l'Autre », basée à Brest, travaille sur la création du guide. Une première réunion de lancement s'est tenue le 10 janvier 2023, deux autres ont suivi.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Cette action aboutira à la création d'un premier support qui sera utilisé dans le cadre des opérations de sensibilisation des scolaires prévues au futur PAPI complet. Orienté vers un niveau scolaire début collège, ce support en appellera d'autres : plusieurs supports de sensibilisation complémentaires à celui-ci seront en effet inscrits dans le futur PAPI complet (action n°1.11), afin d'augmenter et d'homogénéiser l'offre d'information et de sensibilisation disponible sur les risques de submersion en sud Finistère.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un cahier des charges cadrant la commande a été rédigé par la CCPF.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Une agence de communication a été recrutée pour la conception du guide de sensibilisation. Celui devrait être terminé courant de l'année 2023.

## FICHE ACTION N°1.6.2 : Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine - CCPBS

**Objectifs :** Cette action vise à sensibiliser le public scolaire afin de développer la culture du risque sur le territoire de la CCPBS.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2019 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	22 351 €
Indicateur de suivi/réalisation :	14 classes sensibilisées au sein de 12 établissements scolaires différents.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'acquisition d'une maquette, complémentaire à une méthodologie d'animation sur la thématique de la sensibilisation à la submersion marine, a été particulièrement appréciée par les enseignants et les élèves des établissements sensibilisés. Le travail en régie, avec un agent de la CCPBS ayant une connaissance du territoire et de ses problématiques, a facilité la mise en œuvre de l'action.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Il est envisagé de continuer ce travail au travers d'une action dédiée dans le futur PAPI complet (action n°1.9), qui sera menée en régie à l'échelle des 3 EPCI avec un agent de la CCPBS. Cette action de sensibilisation du public scolaire sera transversale avec d'autres actions de sensibilisation du futur PAPI (exposition itinérante, utilisation d'outils pédagogiques...)	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Prise de contact avec les écoles décalée en 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 5 - Rapport d'activités 2020 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 1 - Rapport d'activités 2021 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

L'année 2022 a été marquée par l'acquisition d'une maquette dotée d'éléments amovibles (digues, portions de dunes, habitations) et d'un système hydraulique permettant d'introduire l'eau sur la surface. Ce support complémentaire à un travail d'initiation au risque de submersion marine sur le territoire a permis à un agent de la CCPBS de sensibiliser le public scolaire des communes du territoire. En 2022, 157 élèves des écoles primaires du territoire ont bénéficié de cette animation.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

En 2023, 70 élèves du territoire ont bénéficié de cette animation. Les détails de la réalisation de l'action sont en [annexe 1.6.2](#).

FICHE ACTION N°1.6.3 : Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine - CCPF

Objectifs : Cette action vise à sensibiliser le public scolaire afin de développer la culture du risque sur le territoire de la CCPF.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action abandonnée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : NC
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Aucun établissement sensibilisé.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Cette action n'a pas été réalisée car la CCPF ne dispose pas de la compétence d'éducation à l'environnement.	
Suites éventuelles à donner à l'action : La sensibilisation, notamment du public scolaire, reste un enjeu majeur de la prévention des risques d'inondation. Cette action sera inscrite dans le futur PAPI complet (action n°1.9), cette fois sous la forme d'une mutualisation des moyens qui permettra le succès de l'opération.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Prise de contact avec les écoles décalée en 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

L'action n'a pas été lancée en 2020 comme prévue. La CCPF est en cours de réflexion sur sa prise de compétence « éducation à l'environnement ».

#### Année 2021 – Avancement de l'action

L'action n'a pas été lancée en 2021, la CCPF étant encore en cours de réflexion sur sa prise de compétence « éducation à l'environnement ».

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Décision d'abandonner la réalisation dans le cadre de l'avenant 2022/2023 du PAPI d'intention.

FICHE ACTION N°1.6.4 : Sensibiliser le public scolaire au risque de submersion marine – Ville de Concarneau

Objectifs : Cette action vise à sensibiliser le public scolaire afin de développer la culture du risque sur le territoire de la Ville de Concarneau.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action non réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Concarneau	Période de réalisation : NC
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Aucun établissement sensibilisé.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Cette action n'a pas été réalisée faute de temps dédié en interne pour piloter l'action.	
Suites éventuelles à donner à l'action : La sensibilisation, notamment du public scolaire, reste un enjeu majeur de la prévention des risques d'inondation. Cette action sera inscrite dans le futur PAPI complet (action n°1.9), cette fois sous la forme d'une mutualisation des moyens qui permettra le succès de l'opération. En parallèle, en 2022-2023, cinq projets d'aires marines éducatives ont été portés en partenariat avec la ville de Concarneau par les classes des établissements scolaires suivant : écoles primaires publiques de Keramporiel, Le Rouz, Lanriec, du Centre-Ville et le collège du Porzou. Ces projets se poursuivront durant l'année scolaire 2023-2024, sur divers thématiques en lien avec la mer.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Prise de contact avec les écoles décalée en 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Prise de contact avec les écoles décalée en 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Prise de contact avec les écoles décalée en 2022, dans le cadre de l'avenant au PAPI.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Pas d'avancée notable.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Pas d'avancée notable.



FICHE ACTION N°1.7 : Elaborer des panneaux d'information sur le risque de submersion marine

Objectifs : Maintenir la mémoire du risque dans les secteurs les plus exposés au risque de submersion marine.

Stade d'avancement au 31 décembre 2021 :	Action non réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : NC
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Aucun panneau installé.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Comme développée ci-après, la réalisation de l'action s'est heurtée à plusieurs obstacles :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'insuffisance de matériel historique, notamment sur le territoire de la CCPF, pour argumenter le contenu des panneaux ;</li><li>- Le souhait de réduire le nombre de panneaux sur les espaces littoraux, qui va à l'encontre de l'action ;</li><li>- La focalisation progressive des moyens humains vers les actions stratégiques de l'axe 7.</li></ul>	
Suites éventuelles à donner à l'action : Il est proposé d'intégrer à l'avenant du PAPI une action « bis » permettant d'inclure dans le territoire concerné par l'action les communes de Combrit et de l'Île-Tudy.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La CCPF, en collaboration avec les EPCI partenaires, a déterminé les secteurs qui bénéficieront de l'implantation d'un panneau d'information.

Les élus valideront les sites précis et le format du contenu type d'un panneau au cours du premier trimestre 2020. La pose des panneaux est prévue à la rentrée 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Le contexte sanitaire rencontré en 2020 n'a pas permis l'organisation de réunion de validation de l'action.

Du point de vue technique, l'animateur s'est également heurté à la faible quantité de matériel photographique disponible et accessible sur le territoire : aucune autorisation obtenue auprès des journaux Le Télégramme et Ouest-France.

A cela s'ajoute la réflexion actuelle des collectivités littorales sur le sujet de la pollution visuelle générée par les multiples panneaux d'information situés en bordure littorale. La CCPF étudie, dans le cadre de cette action, la possibilité d'élaborer des panneaux d'information numériques accessibles depuis sa cartographie interactive.

## Année 2021 – Avancement de l’action

L’année 2021 n’a pas permis d’avancer sur le sujet des panneaux. Une réflexion a néanmoins émergée quant à la création de panneaux « au sol », sur des cheminements, à l’instar que ce qui a pu être fait sur le secteur de Guissény (cf. photo ci-contre).



FICHE ACTION N°1.7 bis : Elaborer des panneaux d'information sur le risque de submersion marine

Objectifs : Maintenir la mémoire du risque dans les secteurs les plus exposés au risque de submersion marine.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action non réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : NC
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Aucun panneau installé.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Comme développée à l'action n°1.7, la réalisation de l'action s'est heurtée à plusieurs obstacles : <ul style="list-style-type: none"><li>- L'insuffisance de matériel historique, notamment sur le territoire de la CCPF, pour argumenter le contenu des panneaux ;</li><li>- Le souhait de réduire le nombre de panneaux sur les espaces littoraux, qui va à l'encontre de l'action ;</li><li>- La focalisation progressive des moyens humains vers les actions stratégiques de l'axe 7.</li></ul>	
Suites éventuelles à donner à l'action : Il est néanmoins proposé de conserver la possibilité de réaliser les panneaux d'information dans le projet de la PAPI complet (action n°1.11), où le territoire du Pays Bigouden apparaîtrait comme le plus favorable pour les implanter.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Aucune avancée notable. Une action « bis » a néanmoins été créée afin d'intégrer les communes de Combrit et de l'Île-Tudy au territoire concerné par l'action.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Aucune avancée notable.

FICHE ACTION N°1.8 : Créer et mettre à disposition des communes une exposition itinérante sur le risque de submersion marine

Objectifs : Sensibiliser et informer le grand public sur le risque de submersion marine afin de développer la culture du risque sur le territoire.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action abandonnée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : NC
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Pas d'exposition créée.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'action a été abandonnée à l'occasion de la signature de l'avenant au PAPI d'intention, en raison de la concentration des moyens humains disponibles vers les actions stratégiques du PAPI.	
Suites éventuelles à donner à l'action : La création de l'exposition sera proposée dans le futur projet de PAPI complet (action n°1.11), en s'appuyant sur : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les différents travaux de qualité déjà réalisés en France en matière d'expositions au but similaire ;</li><li>- L'expérience d'une agence de communication compétente.</li></ul>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Avant de lancer la production d'une nouvelle exposition sur les risques littoraux, la CCPF, en accord avec les EPCI partenaires, souhaite savoir s'il est possible de réutiliser/reproduire une exposition déjà existante et de qualité.

La CCPF a sollicité la communauté de communes Océan-Marais de Monts pour connaître les modalités de prêt et de reproduction de leur exposition sur les risques littoraux, qui connaît de nombreux retours positifs (notamment depuis le salon Mer XXL de Nantes, 2019).

La CCPF devrait obtenir une réponse d'ici le début d'année 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Une convention de mise à disposition des fichiers numériques portant sur la conception de l'exposition « *Les risques littoraux dans la Baie de Bourgneuf* » a été élaborée fin 2020 entre la CCOMM et la CCPF. Sa signature devrait intervenir en début d'année 2021.

La CCPF adaptera les fichiers en fonction du territoire PAPI et du budget alloué à cette action. Le lancement de la production de l'exposition devrait intervenir au cours de l'été 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

La signature de la convention évoquée précédemment est intervenue le 16 mars 2021. Il a néanmoins été proposé d'abandonner temporairement cette action en raison d'un temps insuffisant en 2021 pour aboutir à sa pleine réalisation. Il est prévu de réinscrire cette action au programme du futur PAPI complet.

FICHE ACTION N°1.9 : Promouvoir l'élaboration des plans d'organisation et de mise en sûreté (POMSE)

Objectifs : L'objectif de cette action est de promouvoir l'élaboration des plans d'organisation de mise en sûreté (POMSE).

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action non réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : NC
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Aucun établissement sensibilisé.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Cette action n'a pas été réalisée en raison de la difficulté à créer une base de données fiable des propriétaires des bâtiments collectifs. La focalisation progressive des moyens humains sur des actions jugées davantage stratégiques pour les collectivités s'y est ajoutée, conduisant à la non-réalisation de l'action.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Cette action fera l'objet d'une action dans le futur PAPI complet (action 1.18).	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La CCPF réalisera la prise de contact avec la CCI du Finistère d'ici la fin d'année 2019. La conception de la plaquette d'informations, ainsi que la définition du plan de promotion, seront abordées dès le premier trimestre 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

L'identification des cibles de l'action a été menée en 2020, l'objectif étant d'identifier les bâtiments collectifs, ERP, campings, établissements sensibles et ICPE en zone orange et rouge des PPRL.

Une cartographie, en [annexe 1.9](#), présente ce travail.

L'identité des propriétaires des bâtiments collectifs, lorsqu'il s'agit de personne morale privée et physique, reste à déterminer. Une sollicitation des communes dans ce but est prévue dans le cadre du prochain Comité de Suivi (2nd trimestre 2021).

#### Année 2021 – Avancement de l'action

La CCPF n'a pas avancé sur cette action en 2021. La mise à jour et l'envoi des documents sont re-planifiés pour 2022 dans le cadre de l'avenant au PAPI 2022-2023.

## Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

FICHE ACTION N°2.1 : Décliner l'alerte Vigilance Vague Submersion (VVS) à l'échelle locale

Objectifs : L'objectif de cette action est de mener une réflexion sur le développement d'un dispositif de diffusion de l'alerte météorologique suite à déclenchement de la VVS, entre les acteurs de l'état (mission RDI, préfecture) et les collectivités locales.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : Etat	Période de réalisation : 01/01/2019 – 31/12/2022
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Réalisés.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Depuis la mise en place du PAPI, les éléments de bilan suivants peuvent être compilés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les services bénéficient d'un meilleur niveau de connaissance et prévision des phénomènes littoraux attendus (vigilance VVS disponible au grand public) ;</li><li>- Des échanges entre Météo France et la DDTM en cas de vigilance permettent la mise en place d'un bulletin spécifique au département, comprenant en particulier un découpage du niveau de vigilance selon 3 tronçons : Nord, Ouest, Sud. Ce bulletin est communiqué aux collectivités par un système d'alerte.</li><li>- La mission RDI départemental s'est dotée d'outils et s'est structurée considérablement depuis 3 ans, et bénéficie d'un référent VVS distinct du référent crues/inondations.</li><li>- Des exercices de gestion de crise sont réalisés régulièrement à destination en particulier des cadres d'astreinte de la DDTM qui peuvent intervenir en cas d'évènement en dehors des heures ouvrées.</li><li>- Enfin, des cartographies des dégâts côtiers recensés après chaque tempête importante sont réalisées par la mission RDI.</li></ul>	
Suites éventuelles à donner à l'action : En termes de perspectives, les services de l'Etat souhaitent œuvrer avec les collectivités dans le cadre du futur PAPI complet (action n°1.17) en vue d'améliorer la bancarisation des niveaux d'eau en cas de submersion, des dégâts côtiers et des retours d'expérience de la mise en place des mesures à l'échelle locale. Il s'agira en particulier de définir une procédure d'acquisition de connaissance sur le terrain en cas d'évènement, en prenant appui sur les relais locaux, en vue de produire des « repères de submersions ». Les informations remontées, y compris sur la caractérisation des dégâts ou les difficultés rencontrées par la collectivité servira la connaissance des services de l'État et permettra d'appuyer le conseil fourni aux autorités préfectorales et collectivités (avant un évènement).	

### Bilan annuel de réalisation

Année 2019 – Avancement de l'action

La mission Référent Départemental Inondation (RDI) est portée par la DDTM. De nouveaux textes décrivant le

contenu de la mission RDI sont récemment sortis, notamment les modalités de prise en compte des évènements vigilance vague submersion.

La DDTM est en cours de redéfinition des contours de la mission RDI, qui intègrera entre autres le sujet de l'intégration des collectivités dans le process (données connues, points de vigilance, surveillance locale avant et après l'évènement...).

Un point d'information avec les collectivités devrait être tenu par la DDTM au cours de l'année 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

La mission Référent Départemental Inondation (RDI) est portée par la DDTM. Divers fascicules d'organisation de la mission ont été édités en 2020 par la direction générale de la prévention des risques (DGPR - SHAPI). Ils ont permis d'adapter et de dimensionner la mission RDI. Elle est animée par la chargée de mission gestion de crise et est composée d'agents issus des divers services de la DDTM en relation avec les risques d'inondations par submersion marine et par débordements de cours d'eau, la gestion du trait de côte, le classement des ouvrages de protection.

La prise en compte des évènements vigilance vague submersion (VVS) a évolué depuis l'hiver 2019/2020. Météo France a lancé la production du bulletin RDI Littoral (en vigilance "jaune"), après une phase d'expérimentation conduite en 2019-2020 avec un panel de DDTM des façades Manche-Atlantique et Méditerranée. Cette production a débuté le 8 décembre 2020. Les bulletins VVS arrivent dans les boîtes fonctionnelles RDI et sont également disponibles sur l'extranet de la Sécurité Civile, dans la rubrique Marine (Météo-France PRO). Cette expérience nouvelle en phase "transitoire" se poursuivra tout au long de l'hiver 2020/2021. Le retour d'expérience des RDI et des préfetures (SIDPC) permettra à Météo France de monter progressivement en puissance.

La mission RDI devra encore progresser en intégrant entre autres les collectivités dans le process (données connues, points de vigilance, surveillance locale avant et après l'évènement...).

Un point d'information avec les collectivités pourrait être tenu par la DDTM au cours de l'année 2021, après la période hivernale.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

La vigilance vagues submersion (VVS) est un des volets de la mission référent départemental inondation (RDI). Cette mission a été mise en place pour apporter un appui technique au préfet de département, avant, pendant et après une crise. Cette mission, sous la responsabilité de la cheffe de projet RDI, également chargée de mission gestion de crises, est composée d'une équipe comprenant des référents dans les domaines suivants :

- débordement des cours d'eau
- submersion marine
- ouvrages hydrauliques (barrages, digues, systèmes d'endiguement..)
- cartographies (spécialiste SIG...)

L'activité de la mission RDI, consiste à :

- produire les documents utiles à la gestion de crise (carto, fiches réflexes...)
- analyser les bulletins de vigilance produits par Météo-France et par le service prévision des crues de la DREAL de Bretagne
- seconder si nécessaire le cadre d'astreinte lors de la survenance d'un évènement, et éventuellement intégrer la cellule opérationnelle départementale (COD)
- participer au retour d'expérience (RETEX)

Depuis le début de l'année 2021, Météo France produit à l'attention unique des services de l'Etat (RDI et préfeture) un bulletin spécifique VVS. Pour le département du Finistère, très exposé, trois zones ont été définies (Zone Nord, zone Ouest et zone Sud).

Ces bulletins en compléments des autres outils déjà existants (Refmar, SHOM...), sont analysés par la mission RDI et permettent à la préfeture d'émettre des alertes GALA ciblées sur les secteurs les plus exposés.



## Année 2022 – Avancement de l'action

L'activité de la mission RDI a pu être précisée, en particulier concernant l'organisation de la communication entre services Etat afin de clarifier le lien à faire avec les collectivités.

Depuis 2022, à partir d'une vigilance orange, la mission RDI est chargée d'organiser une réunion/conférence téléphonique avec le Directeur de cabinet du Préfet, le SIDPC, Météo-France, le SDIS et la DDTM pour envisager les mesures d'informations et de prévention à porter au niveau des collectivités les plus concernées en plus du message GALA envoyé à l'ensemble des communes. Ce dispositif a été mis en œuvre lors des tempêtes de décembre 2022 avec vigilances (submersions mais aussi crues).

C'est bien la Préfecture (SIDPC) qui reste le seul interlocuteur direct de la collectivité en cas d'évènement : transmission et remontée des infos/questions. Des précisions ont été apportées sur le rôle de la DDTM après l'évènement :

- collecter les informations auprès des collectivités sur les dégâts constatés.
- les analyser au regard des données météorologiques, océanographiques.
- les intégrer dans une base de données afin de mieux anticiper les prochains évènements.
- participer au retour d'expérience.

FICHE ACTION N°2.2 : Organiser localement la collecte des données sur le terrain suite aux passages des tempêtes

Objectifs : Décliner localement le protocole régional pour le retour d'expérience afin d'optimiser la collecte des données suite aux épisodes de submersions marines.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/01/2019 - 31/12/2021
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Déclinaison du protocole régional réalisé. Pas de situation ayant amené à activer le protocole.
<p>Évaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>La déclinaison localisée du protocole régional a été réalisée, mais pas testée faute notamment à l'absence de tempête majeure sur la durée du PAPI d'intention.</p> <p>Il faut noter également que la pertinence de la mise en œuvre du protocole repose sur la présence d'agents idéalement au moment du pic de tempête/submersion, ce qui est problématique puisque celui-ci se produit quasi systématiquement en dehors des horaires de travail des collectivités.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Il est néanmoins proposé de conserver l'opportunité de réaliser l'action dans le projet de PAPI complet (action n°1.17), en se basant sur le protocole établi dans le cadre de la présente action.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La CCPF a amorcé le processus de déclinaison de l'actuel protocole, dans l'attente de la parution du nouveau protocole régional en cours de révision par la DREAL Bretagne.

Une première définition des sites de référence a été menée par les EPCI en vue de la saison tempétueuse 2019/2020.

Un échange avec les services de l'Etat se tiendra au cours du second trimestre 2020, pour une réactualisation des éléments avant le début de la prochaine saison hivernale.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

L'échange prévu avec les services de l'Etat est décalé au premier semestre 2021, dans l'attente de la parution du nouveau protocole régional en cours de révision par la DREAL Bretagne.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

La CCPF a pris connaissance du nouveau guide émis en 2021 par la DREAL Bretagne. A noter que la CCPF et la CCPBS réalisent désormais des collectes de données « post-tempête » dans le cadre du suivi du trait de côte (fiche action 1.1).

FICHE ACTION N°2.3 : Acquérir et instrumenter le système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy en moyens de suivi des niveaux d'eau

Objectifs :

Faire l'acquisition d'une instrumentation sur le système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy pour mesurer les niveaux d'eau et mettre en place le système d'alerte.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	Action en cours (Budget initial : 12 000 € TTC)
Indicateur de suivi/réalisation :	Recrutement d'un prestataire réalisé (SDEF). Pose des capteurs à venir.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) met actuellement en œuvre une stratégie de développement des capteurs Lora qui s'intègre parfaitement dans cette action d'acquisition des connaissances et du développement de l'instrumentation sur le système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Le partenariat avec le SDEF va permettre le déploiement des capteurs à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPBS.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022– Avancement de l'action

La CCPBS et le SDEF travaillent en collaboration pour la mise en place de cette action. En effet le SDEF travaille sur le déploiement des capteurs météo et environnementaux sur le territoire de la CCPBS. Dans ce cadre, il est prévu la mise en place de capteurs de niveau d'eau sur les bassins de risque du territoire.

L'annexe 2.3 présente le projet.

#### Année 2023– Avancement de l'action

Il est prévu un déploiement des capteurs radio Lora en 2023 et donc la mise en place du capteur de niveau d'eau sur le territoire de Combrit Ile-Tudy.

## Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

FICHE ACTION N°3.1 : Suivre et évaluer les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Objectifs : Réaliser l'état des lieux de la couverture des PCS à l'échelle du territoire PAPI, évaluer les contenus des plans, proposer des avis techniques pour les PCS en cours d'établissement ou de mise à jour.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action partiellement réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 01/01/2019 - 31/12/2021
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Un état des lieux de la couverture PCS a été réalisé. L'analyse et l'émission d'avis technique sur les PCS ont été partiellement menées dans le cadre de cette action.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Un état des lieux de la couverture PCS des communes du PAPI a été rapidement réalisé, ce qui a permis d'identifier deux communes retardataires : Pont-l'Abbé et Concarneau. Des échanges informels avec la première ont permis d'aboutir à la mise à jour du PCS. Ces échanges ont été plus réguliers avec la ville de Pont- l'Abbé, qui a créé le sien en 2020. Plus largement, l'évaluation des PCS s'inscrit déjà dans l'action 3.3 du PAPI d'intention, au travers du retour d'expérience post-exercice de gestion de crise.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Le futur PAPI complet intégrera une action qui visera à poursuivre la réalisation d'exercices réguliers de gestion de crise au sein des communes (actions n°3.3). Il sera proposé d'y inclure, comme pour le PAPI d'intention, une analyse critique du PCS avec proposition d'évolutions du document. Par ailleurs, l'accompagnement des communes sera prolongé (action n°3.1) pour favoriser la révision des PCS.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La CCPF a établi l'état de la couverture PCS sur le territoire du PAPI. L'évaluation des contenus sera menée au premier trimestre 2020. Pour les communes qui le souhaitent, la lecture, puis l'évaluation des PCS seront menées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. La restitution et les échanges avec les communes auront lieu à la rentrée 2020 au plus tard.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Le travail de lecture et d'évaluation des PCS prévu pour être mené en 2020 n'a pu être réalisé, et est décalé à 2021. Néanmoins, des échanges réguliers et quelques réunions ont eu lieu avec la CCPBS et la commune de Pont-l'Abbé, afin d'orienter et de conseiller la chargée de réalisation du PCS de cette dernière. Celui-ci a été approuvé par le maire le 11 février 2020.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

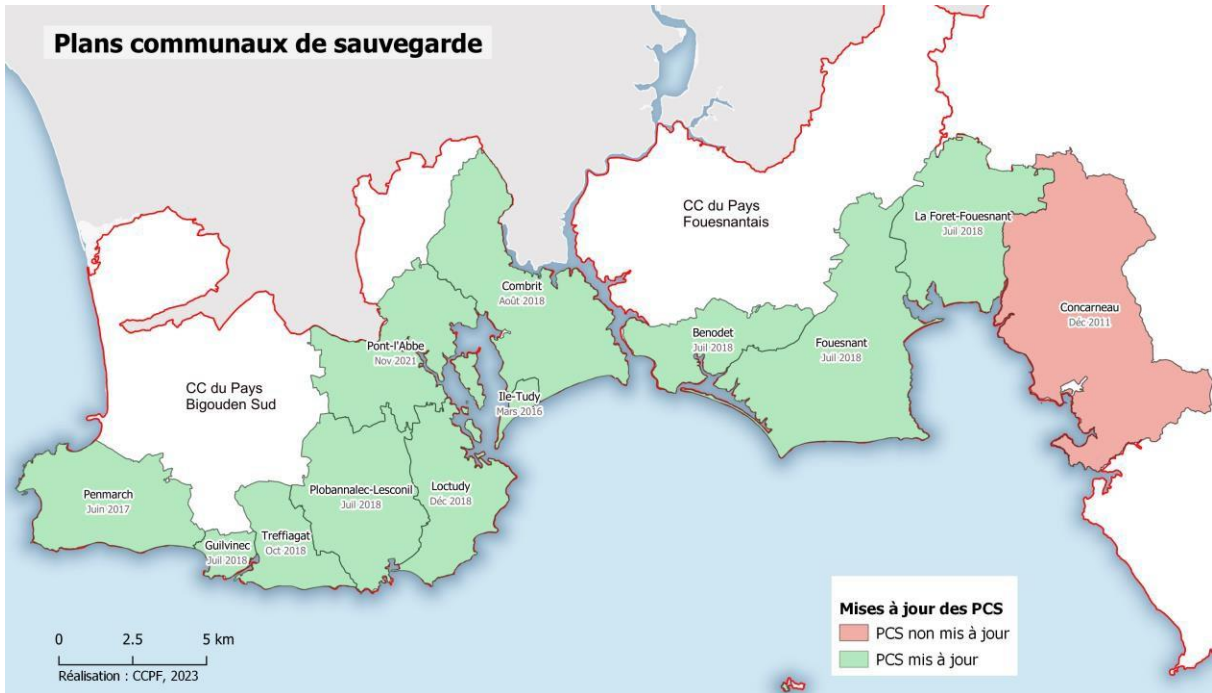
Pas d'avancée de l'action en 2021. Replanification sur 2022 dans le cadre de l'avenant 2022-2023.

Année 2022 – Avancement de l'action

Pas d'avancée notable.

Pas d'avancée notable.

Etat de mise à jour des PCS du territoire PAPI d'intention - 2023



FICHE ACTION N°3.2 : Formaliser l'appui des intercommunalités dans le dispositif de gestion de crise

Objectifs : Apporter un soutien logistique aux communes au niveau intercommunal en cas de gestion de crise.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action non réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : NC
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Pas de création de cellule intercommunale.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Cette action n'a pas été réalisée pour deux principales raisons : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le souhait de laisser aux maires le soin de réaliser leurs premiers exercices de gestion de crise, avant de complexifier un domaine assez méconnu en y incluant le rôle de l'EPCI ;</li><li>- La focalisation progressive des moyens humains vers les actions stratégiques de l'axe 7.</li></ul>	
Suites éventuelles à donner à l'action : Conformément à la loi n°2021-1520, dite loi MATRAS, du 25 novembre 2021, cette action devra être réalisée dans le cadre du PAPI complet (actions n°3.2), en lien avec la nouvelle obligation pour les EPCI dotée d'au moins une commune soumise à nécessité d'élaboration d'un PCS, d'établir un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Les EPCI attendent le lancement de l'action 7.1 ainsi que l'éclaircissement des conditions d'exercice de la GEMAPI (cf. parution du nouveau décret « digues ») pour lancer cette action.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Au regard du contexte sanitaire et des élections municipales, cette action sera menée en 2021 auprès des nouveaux élus communaux. Des liens avec cette action seront probablement établis dans le cadre de l'action 1.4 - Accompagner les communes pour assurer l'information préventive de la population.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Pas d'avancée de l'action en 2021. Replanification sur 2022 dans le cadre de l'avenant 2022-2023.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Pas d'avancée notable.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Pas d'avancée notable.

### FICHE ACTION N°3.3 : Réaliser des exercices pour tester l'organisation communale de crise

**Objectifs** : Cet exercice de simulation devra permettre de tester l'organisation mise en place dans le cadre du PCS. Il a pour intérêt de vérifier et maintenir le caractère opérationnel du PCS, former les intervenants et développer leur réactivité, dégager des pistes d'amélioration pour l'organisation communale de gestion de crise.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF, CCPBS, Concarneau	Période de réalisation : 01/01/2021 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	14 400 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Huit communes ont réalisé leur exercice, deux autres l'ont replanifié en mai et octobre 2023 en raison du COVID, deux autres communes restent à mobiliser.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'action a apporté satisfaction aux élus des communes, qui ont réalisé pour une très grande majorité d'entre eux leur premier exercice de gestion de crise. Les réflexions que ces exercices et leur retour d'expérience ont apportées ont généré des réactions immédiates : acquisition de matériels spécifiques (carte plastifiée du territoire communal matériel de communication, etc.), révision du fonctionnement de fond du PCS ...	
Suites éventuelles à donner à l'action : Au vu des bénéfices immédiats et de la nécessité d'entretenir les réflexes au sein des équipes, cette action sera renouvelée dans le projet de PAPI complet (actions 3.3), en fixant un objectif de réalisation de deux exercices par commune sur les 6 ans du programme. Chaque exercice fera l'objet d'une complexification dans le scénario comme dans la réalisation (passage du format Etat-major aux actions réelles sur le terrain notamment).	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Un relevé des volontés des communes a été amorcée au dernier trimestre 2019, afin d'évaluer les besoins pour 2020 et 2021. Selon les résultats qui seront obtenus au cours du premier trimestre, un prestataire extérieur pourra être recruté pour mener le plan de charge défini à partir du second semestre 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

La CCPF a recruté fin 2020 le cabinet Conseil Lexis pour la réalisation des exercices de gestion de crise en 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Des exercices de gestion de crise submersion marine de type « Etat-major » ont été réalisés en 2021 sur les communes de Penmarc'h, Tréffiagat, Plobannalec-Lesconil, Loctudy, l'Île-Tudy, Combrit et La Forêt-Fouesnant. Un retour d'expérience et un guide des bonnes pratiques en matière de PCS leurs ont été transmis, dont celui de La Forêt-Fouesnant est en [annexe 3.3](#).

Les communes de Bénodet et de Fouesnant devraient réaliser le leur en commun au mois de septembre 2022, alors que celles du Guilvinec et de Pont-l'Abbé ont manifesté leur intérêt pour bénéficier d'exercices en 2022.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Faute à la présence de cas COVID, les exercices prévus à Bénodet et Fouesnant ont été reportés. Un exercice a eu

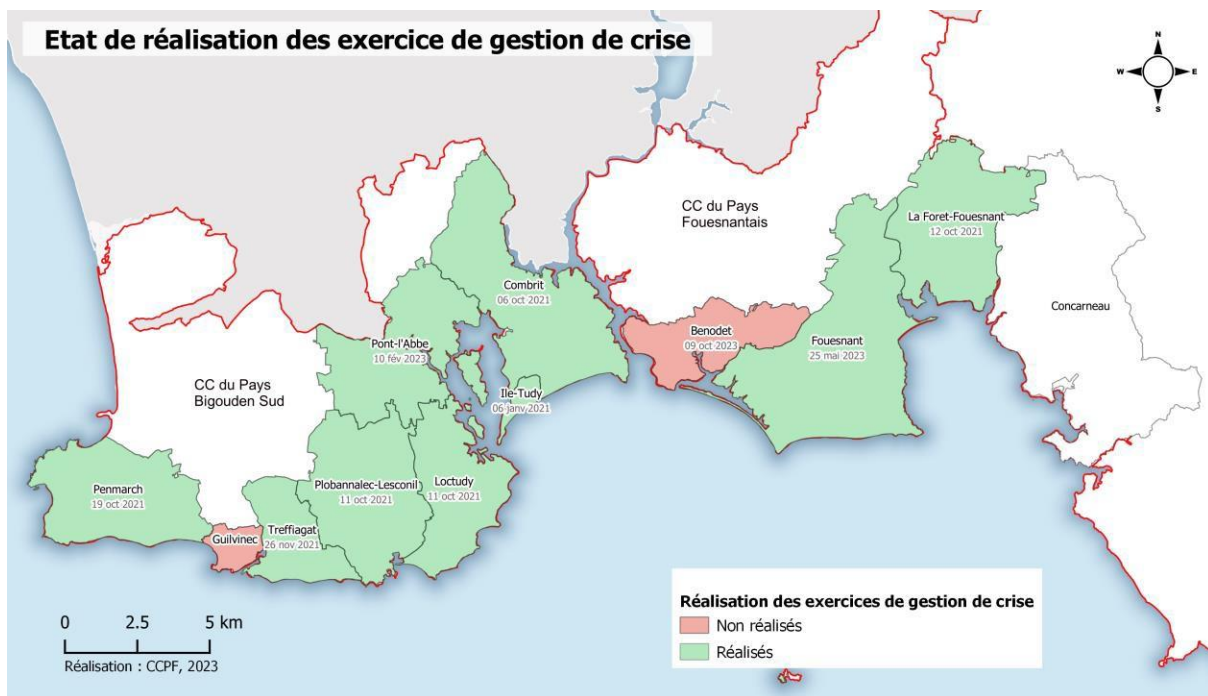


lieu avec l'équipe communale de Pont-L'abbé.

Année 2023 – Avancement de l'action

Les exercices de Fouesnant et de Bénodet se tiendront respectivement en mai et octobre 2023.

# Etat de réalisation des exercices de gestion de crise sur le territoire du PAPI d'intention



## Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

FICHE ACTION N°5.1 : Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations

Objectifs : Evaluer la vulnérabilité des habitations les plus exposées et promouvoir les travaux de prévention du risque.

Stade d'avancement au 31 décembre 2021 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2021 – 31/12/2021
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	83 116 €
Indicateur de suivi/réalisation :	256 diagnostics réalisés.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'action a été finalisée fin 2021 avec un taux de diagnostics réalisés de 9% au regard des bâtiments d'habitation priorités dans le cadre de l'action. Son coût, plus important que prévu, s'explique par l'apparition de la crise sanitaire qui a fortement impacté le travail du technicien en 2020. Pour y remédier, la période de réalisation de l'action initiale (1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020) a été étendue sur une année supplémentaire, générant un surcoût.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Cette action sera réalisée par un prestataire externe dans le cadre du prochain PAPI complet (action n°5.1), avec l'objectif de proposer à nouveau aux locataires/propriétaires de biens ciblés dans le PAPI d'intention un diagnostic. Cette action s'ouvrira également aux activités économiques et aux établissements recevant du public.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

L'action consiste à présenter aux propriétaires concernés, au cours d'une visite à domicile, l'exposition de leur habitation, leurs principaux points faibles face à la submersion ainsi que les mesures d'adaptation existantes pour réduire cette vulnérabilité. En intervenant à la fois sur les enjeux et sur les représentations du risque, les diagnostics participent plus largement à la construction et au maintien d'une culture du risque forte et pérenne.

Dans le cadre de cette action, les diagnostics de vulnérabilité sont proposés sur la base du volontariat : toute personne dont l'habitation est située en zone inondable au regard du Plan de Prévention des Risques Littoraux peut en bénéficier. Par ailleurs, un courrier d'incitation à la prise de rendez-vous accompagné d'une plaquette d'information a été envoyé aux propriétaires dont les habitations ont été identifiées comme prioritaire. En 2019, cette priorité s'est appliquée selon les prescriptions du PPRL et une exposition des habitations à des hauteurs d'eau théoriques supérieures à un mètre pour le scénario actuel du PPRL.

Diagnostics de vulnérabilité - PAPI LSF							Total diagnostic
2019							
EPCI	Commune	Projection priorité 1	Projection priorité 2	Diagnostics priorité 1 réalisés	Diagnostics priorité 2 réalisés	Diagnostics hors cible	
CCPBS	Penmarc'h	15	359	0	16	8	24
	Le Guilvinec	1	0	0	0	0	0
	Tréffiagat	7	50	5	4	2	11
	Plobannaec	3	24	1	2	0	3
	Loctudy	17	61	4	9	3	16
	Pont-l'Abbé	0	0	0	0	0	0
	Combrit	2	44	1	2	1	4
CCPF	Ile-Tudy	32	202	26	23	3	52
	Bénodet	0	1	0	0	1	1
	Fouesnant	5	42	1	7	2	10
CCA	La Forêt-Fouesnant	0	0	0	0	0	0
	Concarneau	0	31	0	3	0	3
<b>Total</b>		<b>82</b>	<b>814</b>	<b>38</b>	<b>66</b>	<b>20</b>	<b>124</b>

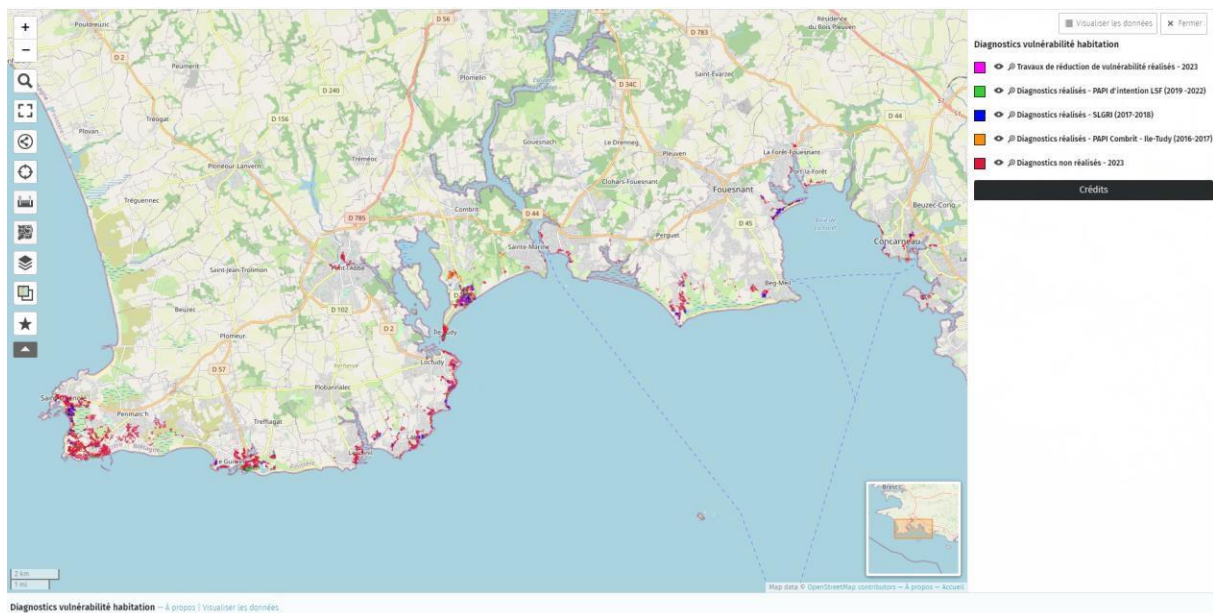
Au 1er Octobre 2019, 413 diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés sur le territoire PAPI LSF. Certains l'ont été entre 2016 et 2018 dans le cadre du PAPI Combrit Ile-Tudy et la mise en œuvre de la SLGRI, d'autres ont été menés dans le cadre de l'action 1.5 du PAPI d'intention, depuis janvier 2019.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 5 - Rapport d'activités 2020 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 1 - Rapport d'activités 2021 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.



FICHE ACTION N°5.1 bis : Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations

Objectifs : Evaluer la vulnérabilité des habitations les plus exposées et promouvoir les travaux de prévention du risque.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	85.68€
Indicateur de suivi/réalisation :	3 diagnostics réalisés.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Aucun courrier transmis, une seule demande de diagnostic.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Cette action sera réalisée par un prestataire externe dans le cadre du prochain PAPI complet (action n°5.1), avec l'objectif de proposer à nouveau aux locataires/propriétaires de biens ciblés dans le PAPI d'intention un diagnostic. Cette action s'ouvrira également aux activités économiques et aux établissements recevant du public.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un diagnostic a été réalisé sur la commune de Fouesnant sur l'île-Tudy et deux sur Penmarc'h.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

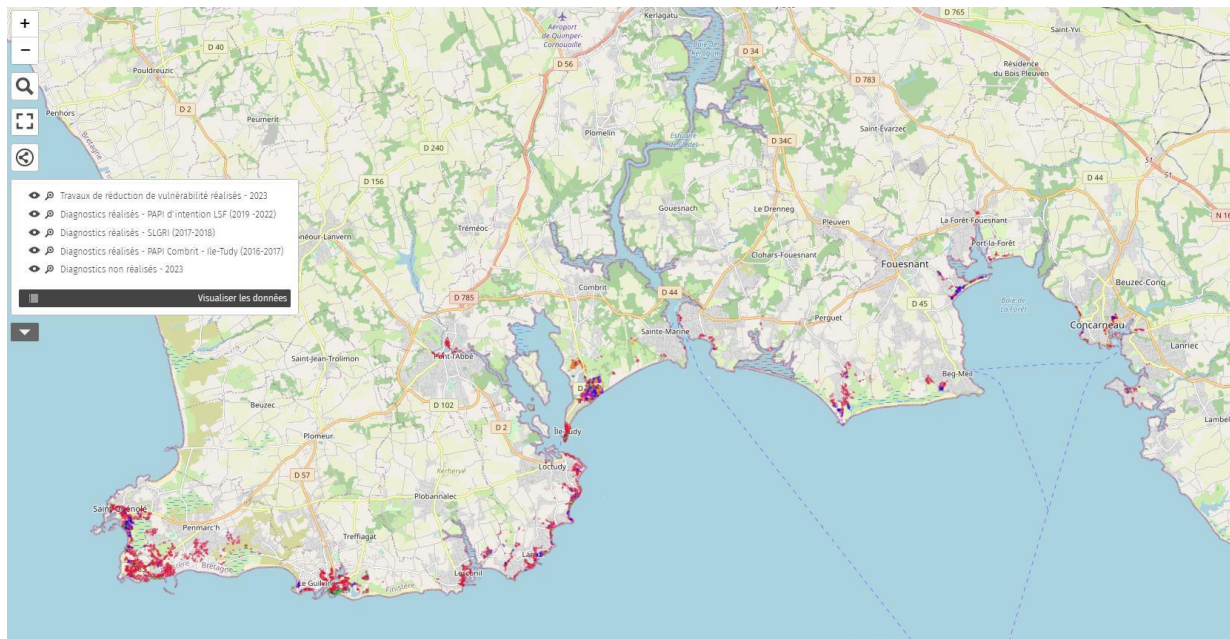
Aucun diagnostic n'a été réalisé.

Tableau bilan global des diagnostics et travaux réalisés sur le territoire du PAPI Littoral Sud Finistère

EPCI	Commune	Bâtiments d'habitation en zone inondable PPRL 1 et 2	Courriers envoyés à destination des propriétaires* PAPI LSF 2019 - 2022	Total Diagnostic PAPI LSF 2019 - 2022	Hors PAPI LSF	PAPI LSF + Hors PAPI LSF	Travaux réalisés** PAPI LSF 2019 - 2022
					Diagnostiques réalisés hors PAPI LSF PAPI Combricit Ile-Tudy SLGRI - 2017-2018	Diagnostiques réalisés Total général	
CCPBS	Penmarc'h	1912	1015	52	21	73	2
	Le Guilvinec	253	33	5	0	5	0
	Treffogat	580	205	15	37	52	1
	Plobannalec-Lesconil	240	74	6	4	10	2
	Loctudy	683	510	27	9	36	2
	Pont-l'Abbé	107	1	0	0	0	0
	Combricit	133	103	4	49	53	2
CCPF	Ile-Tudy	713	653	85	163	248	15
	Bénodet	77	9	1	1	2	0
	Fouesnant	542	228	54	2	56	2
CCA	La Forêt-Fouesnant	78	20	1	1	2	0
	Concarneau	224	106	9	2	11	0
<b>Total CCPBS</b>		4621	2594	194	283	477	24
<b>Total CCPF</b>		697	257	56	4	60	2
<b>Total CCA</b>		224	106	9	2	11	0
<b>Total général</b>		5542	2957	259	289	548	26

\* Certains propriétaires ont été contactés plusieurs fois au cours du PAPI LSF entre 2019 et 2021

\*\* Certaines demandes de subvention sont encore en cours de traitement



Accès à la cartographie récapitulative :

[http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/diagnostics-vulnerabilite-habitation\\_939251?scaleControl=true&miniMap=true&scrollWheelZoom=#12/47.8686/-4.1000](http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/diagnostics-vulnerabilite-habitation_939251?scaleControl=true&miniMap=true&scrollWheelZoom=#12/47.8686/-4.1000)

## FICHE ACTION N°5.2.1 : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPBS

Objectifs : Evaluer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine

Objectif SLGRI : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2020 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	Action en cours (Budget initial : 13 620 € TTC)
Indicateur de suivi/réalisation :	Etude en cours de finalisation.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'action est montée en groupement de commande avec la CCPF et CCA. La restitution du diagnostic est intervenue en mai 2023 et a permis de mettre en avant les points de vulnérabilité des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, électrique, de distribution du gaz naturel et de télécommunication.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Les informations produites dans le cadre de l'action seront utilisées directement par les services concernés, notamment ceux des EPCI en charge de l'assainissement et de l'eau potable, dans le cadre du renouvellement des matériels et réseaux. Une réunion avec les services de l'Etat et les gestionnaires principaux (dont ENEDIS) pourra être l'occasion de faire un point général sur la situation.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2020 (groupement de commande avec la CCPF et CCA)

#### Année 2020 – Avancement de l'action

La CCPF a terminé la rédaction du projet de cahier des charges fin 2020. Celui-ci sera transmis début 2021 par la CCPF en vue d'une réunion de validation, qui aboutira au lancement d'un marché par groupement de commande au cours de l'année 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Le cabinet Conseil Lexis, en groupement avec la société OSGAPI, a été recruté en octobre 2021 pour mener la mission sur les six prochains mois sur le territoire des trois EPCI partenaires.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un premier comité technique s'est réuni le 24 juin 2022 pour évoquer l'avancement de la récupération des données et planifier les rencontres terrain qui ont eu lieu courant novembre.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Un comité de pilotage de restitution doit intervenir courant mai 2023 afin de valider l'étude, dont le rapport provisoire est en [annexe 5.2](#).

FICHE ACTION N°5.2.2 : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPF

Objectifs : Evaluer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : 01/01/2020 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	Action en cours (Budget initial : 10 800 € TTC)
Indicateur de suivi/réalisation :	Etude en cours de finalisation.
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>L'action est montée en groupement de commande avec la CCPBS et CCA. La restitution du diagnostic doit intervenir courant mai 2023.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Les informations produites dans le cadre de l'action seront utilisées directement par les services concernés, notamment ceux des EPCI en charge de l'assainissement et de l'eau potable, dans le cadre du renouvellement des matériels et réseaux. Une réunion avec les services de l'Etat et les gestionnaires principaux (dont ENEDIS) pourra être l'occasion de faire un point général sur la situation.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2020 (groupement de commande avec la CCPF et CCA)

#### Année 2020 – Avancement de l'action

La CCPF a terminé la rédaction du projet de cahier des charges fin 2020. Celui-ci sera transmis début 2021 par la CCPF en vue d'une réunion de validation, qui aboutira au lancement d'un marché par groupement de commande au cours de l'année 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Le cabinet Conseil Lexis, en groupement avec la société OSGAPI, a été recruté en octobre 2021 pour mener la mission sur les six prochains mois sur le territoire des trois EPCI partenaires.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un premier comité technique s'est réuni le 24 juin 2022 pour évoquer l'avancement de la récupération des données et planifier les rencontres terrain qui ont eu lieu courant novembre.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Un comité de pilotage de restitution doit intervenir courant mai 2023 afin de valider l'étude, dont le rapport provisoire est en [annexe 5.2](#).



FICHE ACTION N°5.2.2 bis : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCPF

Objectifs : Evaluer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	Action en cours (Budget initial : 2 200 € TTC)
Indicateur de suivi/réalisation :	Etude en cours de finalisation.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'action est montée en groupement de commande avec la CCPBS et CCA. La restitution du diagnostic doit intervenir courant mai 2023.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Les informations produites dans le cadre de l'action seront utilisées directement par les services concernés, notamment ceux des EPCI en charge de l'assainissement et de l'eau potable, dans le cadre du renouvellement des matériels et réseaux. Une réunion avec les services de l'Etat et les gestionnaires principaux (dont ENEDIS) pourra être l'occasion de faire un point général sur la situation.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un premier comité technique s'est réuni le 24 juin 2022 pour évoquer l'avancement de la récupération des données et planifier les rencontres terrain qui ont eu lieu courant novembre.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Un comité de pilotage de restitution doit intervenir courant mai 2023 afin de valider l'étude, dont le rapport provisoire est en [annexe 5.2](#).

FICHE ACTION N°5.2.3 : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCA

Objectifs : Evaluer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCA	Période de réalisation : 01/01/2020 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	Action en cours (Budget initial : 7 200 € TTC)
Indicateur de suivi/réalisation :	Etude en cours de finalisation.
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>L'action est montée en groupement de commande avec la CCPBS et CCPF. La restitution du diagnostic doit intervenir courant mai 2023.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Les informations produites dans le cadre de l'action seront utilisées directement par les services concernés, notamment ceux des EPCI en charge de l'assainissement et de l'eau potable, dans le cadre du renouvellement des matériels et réseaux. Une réunion avec les services de l'Etat et les gestionnaires principaux (dont ENEDIS) pourra être l'occasion de faire un point général sur la situation.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2020 (groupement de commande avec la CCPF et CCA)

#### Année 2020 – Avancement de l'action

La CCPF a terminé la rédaction du projet de cahier des charges fin 2020. Celui-ci sera transmis début 2021 par la CCPF en vue d'une réunion de validation, qui aboutira au lancement d'un marché par groupement de commande au cours de l'année 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Le cabinet Conseil Lexis, en groupement avec la société OSGAPI, a été recruté en octobre 2021 pour mener la mission sur les six prochains mois sur le territoire des trois EPCI partenaires.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un premier comité technique s'est réuni le 24 juin 2022 pour évoquer l'avancement de la récupération des données et planifier les rencontres terrain qui ont eu lieu courant novembre.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Un comité de pilotage de restitution doit intervenir courant mai 2023 afin de valider l'étude, dont le rapport provisoire est en [annexe 5.2](#).

FICHE ACTION N°5.2.3 bis : Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine - CCA

Objectifs : Evaluer la vulnérabilité des réseaux au risque de submersion marine

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCA	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	Action en cours (Budget initial : 8 400 € TTC)
Indicateur de suivi/réalisation :	Etude en cours de finalisation.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'action est montée en groupement de commande avec la CCPBS et CCPF. La restitution du diagnostic doit intervenir courant mai 2023.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Les informations produites dans le cadre de l'action seront utilisées directement par les services concernés, notamment ceux des EPCI en charge de l'assainissement et de l'eau potable, dans le cadre du renouvellement des matériels et réseaux. Une réunion avec les services de l'Etat et les gestionnaires principaux (dont ENEDIS) pourra être l'occasion de faire un point général sur la situation.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Un premier comité technique s'est réuni le 24 juin 2022 pour évoquer l'avancement de la récupération des données et planifier les rencontres terrain qui ont eu lieu courant novembre.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Un comité de pilotage de restitution doit intervenir courant mai 2023 afin de valider l'étude, dont le rapport provisoire est en [annexe 5.2](#).

FICHE ACTION N°5.3 : Diagnostiquer la vulnérabilité des installations portuaires

Objectifs : Réduire la vulnérabilité des activités et des équipements portuaires.

Objectif SLGRI : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : 01/06/2021 – 19/10/2022
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	21 600 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Diagnostic réalisé sur les deux ports concernés. Prise en compte des préconisations dans le projet de réaménagement de Port-La-Forêt.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Réalisée en groupement (un cabinet spécialiste de l'analyse de vulnérabilité, une entreprise spécialisée en sécurité maritime), cette action a permis de concentrer un ensemble de données récoltées et acquises dans un rapport qui présente, de façon simple et pragmatique, les différents points de vulnérabilité des installations portuaires des deux sites étudiés. Non prévu en raison du surcout que cela aura généré, il n'était pas prévu de diagnostiquer les bâtiments des ports (capitainerie notamment), ce qui a pu manquer dans cette étude qui a fortement intéressé les gestionnaires de port.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Les suites de cette action sont d'ordre indirect, puisque sa réalisation a en effet permis : <ul style="list-style-type: none"><li>- A la commune de Bénodet de prendre connaissance des points de vulnérabilité de ses installations ;</li><li>- Au gestionnaire de Port-La-Forêt de prendre en compte la vulnérabilité de ses installations dans le projet de réaménagement du port qui sera prévu en 2023 ;</li><li>- De convaincre le syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille (SMPPPC) de réaliser le diagnostic sur ses installations dans le cadre du futur PAPI complet (action n°5.4).</li></ul>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

L'action sera lancée en 2020. Le cahier des charges est en cours d'élaboration.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Le projet de cahier des charges a été diffusé en 2020 auprès des deux gestionnaires de ports concernés par l'action : la commune de Bénodet et la SAEM SODEFI qui gère Port-La-Forêt. Le recrutement du prestataire sera mené au cours du premier trimestre 2020.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Le cabinet Conseil Lexis, en groupement avec la société PRO-RISK, a été recruté en juin 2021 pour mener la mission. Le rapport de la tranche ferme de l'étude sera rendu sur le premier trimestre 2022. Une tranche optionnelle sur le territoire du port de Port-La-Forêt a été activée en parallèle pour étudier la vulnérabilité des projets portés par la société gestionnaire.

## Année 2022 – Avancement de l'action

L'étude a été menée en 2022 et restituée aux gestionnaires le 19 octobre 2022 à Bénodet et à La Forêt-Fouesnant, en présence des gestionnaires de ports et des élus des communes concernées. Les rapports de diagnostics sont en annexe 5.3.

## Axe 6 : La gestion des écoulements

FICHE ACTION N°6.1 : Réaliser les études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement des écoulements sur le bassin du Stang (La Forêt-Fouesnant)

Objectifs : Limiter la fréquence des débordements dans le bas du bourg de la Forêt-Fouesnant.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action abandonnée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : NC.
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Pas d'étude réalisée.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'action a été officiellement abandonnée à la signature de l'avenant au PAPI. Pour rappel, cette action visait à aménager le cours d'eau du Stang pour réduire les volumes de crue inondant le bas du bourg de La Forêt- Fouesnant. Cependant, la qualité du cours d'eau et son caractère préservé ont conduit les services de l'OFB à demander ne pas intervenir sur ce bassin versant.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Aucune suite ne sera donc donnée au projet d'aménagement initial. Néanmoins, les réflexions sur la protection du bas du bourg de La Forêt-Fouesnant se prolongeront dans le prochain PAPI complet, avec quatre actions dédiées à l'ouvrage de ralentissement dynamique présent sur le bassin versant connexe au Stang, celui du Ster. Ainsi, deux actions relatives à l'étude du fonctionnement de l'ouvrage et la faisabilité de sa télégestion seront inscrites à l'axe 2, deux autres à l'axe 6 relatives à la rehausse de l'ouvrage.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Une rencontre entre la commune et la CCPF aura lieu au cours de l'année 2020. Une décision sera prise quant à la réalisation de cette action.

A noter que la commune a amendé son étude préalable avec LABOCEA suite aux demandes de complétions de la CCPF.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Le projet n'a pas été ré-évoqué par la nouvelle équipe municipale arrivée au cours de l'année 2020. La réalisation de l'action en 2021 apparaît peu probable.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

L'abandon de l'action a été signifié aux partenaires du PAPI.

FICHE ACTION N°6.2.1 : Déterminer la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques - CCPF

Objectifs : Améliorer la connaissance relative aux aménagements hydrauliques et à leur performance en matière de ralentissement des écoulements.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action abandonnée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : NC.
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Pas d'étude réalisée.
<p>Évaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>L'évolution réglementaire fixant le seuil de classement d'un aménagement hydraulique à une capacité de rétention de 50 000 m<sup>3</sup> a conduit au non classement des deux ouvrages étudiés sur le territoire de la CCPF (Douric et Pen Ar Ster, d'une capacité similaire évoluant entre 4 et 5 000 m<sup>3</sup> environ).</p> <p>L'action a donc été officiellement abandonnée à la signature de l'avenant au PAPI, considérant qu'aucun aménagement hydraulique au sens du Code de l'environnement n'est présent sur le territoire du Pays Fouesnantais.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Non classables, ces deux ouvrages ont ou sont néanmoins en train de rejoindre le patrimoine de la CCPF au titre de la compétence PI. Comme vu précédemment, l'ouvrage du Pen Ar Ster fera l'objet dans le futur PAPI complet de deux actions relatives à l'étude de son fonctionnement et la faisabilité de sa télégestion à l'axe 2, et de deux autres actions à l'axe 6 relatives à la rehausse de l'ouvrage.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Suite à la parution du nouveau décret « digues », une vérification est en cours pour confirmer l'absence d'aménagement hydraulique sur le territoire communautaire.

Au cas où l'ouvrage du Pen Ar Ster serait considéré comme aménagement hydraulique ; la réflexion a été intégrée dans le marché de l'action 7.1.2.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Les investigations menées en 2020 ont conclu que l'ouvrage du Pen Ar Ster ne peut être classé en tant qu'aménagement hydraulique. La réalisation de l'action en 2021 apparaît peu probable.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

L'abandon de l'action a été signifié aux partenaires du PAPI.

FICHE ACTION N°6.2.2 : Déterminer la performance de ralentissement des écoulements des aménagements hydrauliques - CCA

Objectifs : Améliorer la connaissance relative aux aménagements hydrauliques et à leur performance en matière de ralentissement des écoulements.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action abandonnée.
Maîtrise d'ouvrage : CCA	Période de réalisation : NC.
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	0 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Pas d'étude réalisée.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'évolution réglementaire fixant le seuil de classement d'un aménagement hydraulique à une capacité de rétention de 50 000 m <sup>3</sup> a conduit au non classement des deux ouvrages étudiés sur le territoire de CCA (Zins et Kériolet, d'une capacité très inférieure au seuil évoqué). L'action a donc été officiellement abandonnée à la signature de l'avenant au PAPI, considérant qu'aucun aménagement hydraulique au sens du Code de l'environnement n'est présent sur le territoire de l'agglomération.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Aucune suite n'est envisagée pour ces ouvrages, dont la gestion a été transférée à la commune de Concarneau au titre de la compétence de gestion des eaux pluviales.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Suite à la parution du nouveau décret « digues », une vérification est en cours pour confirmer l'absence d'aménagement hydraulique sur le territoire communautaire.

A noter que CCA a engagé une étude préalable d'identification d'aménagement hydraulique sur son territoire, sur la base de l'ancien décret.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

L'abandon de l'action a été signifié aux partenaires du PAPI.



## Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

FICHE ACTION N°7.0 (lancée hors PAPI) : Etat des lieux des systèmes de protection contre les submersions marines et l'érosion littorale

Objectifs : Dresser un état des lieux complet des systèmes de protection contre les submersions marines et de gestion du trait de côte afin de définir les systèmes d'endiguement et les ouvrages de gestion du trait de côte qui entre dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF (structure porteuse)	Période de réalisation : 2018/2019
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	NC.
Indicateur de suivi/réalisation :	NC.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Action lancée hors PAPI, afin de permettre aux actions de l'axe 7 du programme de se réaliser sans retard au regard de la prise de compétence GEMAPI.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Actions de l'axe 7 du PAPI d'intention.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Action hors PAPI menée à son terme avant l'été 2019. Il s'agit de la principale action menée sur 2018, qui a mobilisé fortement l'ensemble des acteurs en lien avec un contexte juridique en constante évolution.

Plus d'une quinzaine de réunions ont été nécessaires pour parvenir à déterminer les zones basses du sud Finistère dont les ouvrages feront l'objet d'un classement en système d'endiguement (FA7.1.1&2).

Ces réunions ont également été nécessaires pour affronter les difficultés posées par la GEMAPI et ses contours, qui font l'objet d'interprétations différentes de la part de l'Etat et des collectivités.

Une base de données SIG « ouvrages » a ainsi été constituée et un dossier d'information sur chaque ouvrage objet de l'action FA7.1.1&2 a été élaboré.

## FICHE ACTION N°7.1.1 : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPBS

**Objectif :** Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants sur le territoire de la CCPBS, et alimenter la réflexion sur la définition des stratégies de protection contre la submersion marine dans le cadre de l'action 7.2.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/07/2019 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	228 000 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Réalisation des EDD et dépôt des systèmes d'endiguement.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Les études de dangers des systèmes d'endiguement du territoire ont bien été réalisées et le système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy a fait l'objet d'une autorisation en janvier 2022.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Action qui a fait l'objet de l'avenant au PAPI et qui se poursuit dans le cadre de la 7.1.1 bis	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La finalisation de l'action 7.0 (phase 1, hors PAPI) a permis de lancer la consultation de la phase 2 (actions 7.1.1 & 7.1.2) en juillet 2019, dans le cadre d'un marché en groupement de commande entre la CCPBS et la CCPF.

Le prestataire retenu pour le lot 1 – CCPBS et le lot 2 – CCPF est le même : ISL INGENIERIE. La réunion de lancement de l'action s'est tenue le 15 novembre 2019.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 5 - Rapport d'activités 2020 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 1 - Rapport d'activités 2021 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Le bureau d'étude ISL a remis l'ensemble des études de dangers à la CCPBS. Un report de la date de dépôt des systèmes d'endiguement de classe C a été demandé et validé par les services de l'Etat. La nouvelle date de dépôt est prévue en juin 2023.

L'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy a été signé le 24 janvier 2022 (annexe ci-jointe).

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Une demande de transfert de gestion des ouvrages de la CCPBS retenus dans les systèmes d'endiguement à son profit à titre gratuit a été transmise aux services de l'Etat et un dépôt des 5 systèmes d'endiguement de Penmarch, Tréffiagat et Loctudy a été réalisé en 2023.

FICHE ACTION N°7.1.1 bis : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPBS

Objectif : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants sur le territoire de la CCPBS, et alimenter la réflexion sur la définition des stratégies de protection contre la submersion marine dans le cadre de l'action 7.2.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	68 730 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Réalisation des EDD et dépôt des systèmes d'endiguement.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Les études de dangers des systèmes d'endiguement du territoire ont bien été réalisées et le système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy a fait l'objet d'une autorisation en janvier 2022.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Le dépôt des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement de classe C a été réalisé en juin 2023.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Le bureau d'étude ISL a remis l'ensemble des études de dangers à la CCPBS. Un report de la date de dépôt des systèmes d'endiguement de classe C a été demandé et validé par les services de l'Etat. La nouvelle date de dépôt est prévue en juin 2023.

L'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'endiguement de Combrit Ile-Tudy a été signé le 24 janvier 2022 (annexe ci-jointe).

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Une demande de transfert de gestion des ouvrages de la CCPBS retenus dans les systèmes d'endiguement à son profit à titre gratuit a été transmise aux services de l'Etat et un dépôt des 5 systèmes d'endiguement de Penmarch, Tréffiagat et Loctudy est envisagé en juin 2023.

FICHE ACTION N°7.1.2 : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants - CCPF

Objectif : Déterminer les performances de protection des systèmes d'endiguement existants sur le territoire de la CCPF, et alimenter la réflexion sur la définition des stratégies de protection contre la submersion marine dans le cadre de l'action 7.2.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : 01/07/2019 – 31/12/2022
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	98 445 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Ensemble des études nécessaires au dossier d'autorisation réalisées.
<p>Évaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>L'ensemble des contenus attendus dans le cadre de cette action ont été produits par le bureau d'études. En revanche, le temps nécessaire au dossier a été sensiblement plus important que les prévisions initiales.</p> <p>Cela s'explique en grande partie par les difficultés administratives rencontrées dans le cadre des différentes procédures de mise à disposition des ouvrages des différents propriétaires concernés par le système d'endiguement.</p> <p>A noter que deux niveaux de protection sont proposés dans le dossier d'autorisation : un premier niveau correspond au niveau de protection actuel du système d'endiguement, un second correspondant au niveau après travaux de confortement des côtés ouest et est du système.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Les travaux d'amélioration de la performance de protection prévus dans l'avant-projet du dossier d'autorisation seront réalisés dans le cadre du futur PAPI complet (actions n°7.12). Ils devront, à terme, faire évoluer le niveau de protection actuel correspondant à une période de retour d'une plus haute marée astronomique (PHMA) à une période de retour décennale.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

La finalisation de l'action 7.0 (phase 1, hors PAPI) a permis de lancer la consultation de la phase 2 (actions 7.1.1 & 7.1.2) en juillet 2019, dans le cadre d'un marché en groupement de commande entre la CCPBS et la CCPF.

Le prestataire retenu pour le lot 1 – CCPBS et le lot 2 – CCPF est le même : ISL INGENIERIE. La réunion de lancement de l'action s'est tenue le 15 novembre 2019.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Plusieurs étapes d'importance ont été menées en 2020 sur le secteur de Moustierlin à Fouesnant :

- Réalisation de la Visite Technique Approfondie (VTA) par le bureau d'études ISL au cours du premier trimestre ;
- Acquisition des données topographiques, géotechniques et géophysiques par les prestataires ECR Environnement et GINGER CEBTP au cours du second semestre ;
- Comité technique le 18 novembre pour faire un point d'avancement.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

La réflexion sur le niveau de protection à retenir sur le futur système d'endiguement a fait l'objet de plusieurs réunions techniques, notamment avec les services de l'Etat. Le comité de pilotage du 18 octobre 2021 a permis d'arrêter une valeur sur la base du travail mené par le bureau d'études ISL.

En parallèle de ce travail technique, la sollicitation des différents propriétaires des ouvrages concernés s'est poursuivie au cours de l'année afin d'obtenir leur mise à disposition. Cette démarche administrative est particulièrement longue et propre à chacun des acteurs. C'est pourquoi une demande de prorogation des délais de 12 mois a été sollicitée par la CCPF au préfet, qui l'a accordée.

La transmission d'une première version des consignes de surveillance rédigée par la CCPF permettra à ISL de finaliser le dossier de demande de classement du système d'endiguement au cours du premier trimestre 2022.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Les différentes pièces constitutives du dossier de demande d'autorisation ont été finalisées au cours de l'année 2022, avec un dépôt réalisé en préfecture le 21 décembre 2022.

L'obtention des mises à disposition des différents ouvrages constitutifs du système d'endiguement a en effet pris plus de temps que prévu, les procédures nécessaires à engager auprès des propriétaires concernés (Etat, ONF, Conservatoire du Littoral) étant toutes différentes et soumises à diverses contraintes administratives.

FICHE ACTION N°7.2.1 : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPBS

Objectifs : L'objectif de cette action est de définir une stratégie de protection contre les submersions marines sur chaque bassin de risque afin d'élaborer un programme d'aménagements et de travaux.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2021–21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	75 000 € HT
Indicateur de suivi/réalisation :	Etude réalisée.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Les études ont été validées et finalisées en 2023 en accord avec les membres des comités de pilotages des bassins de risques étudiés.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Action qui a fait l'objet de l'avenant au PAPI et qui se poursuit dans le cadre de la 7.2.1 bis.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2020/2021.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 1 - Rapport d'activités 2021 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

- Concernant la stratégie de défense de la commune de Tréffiagat le bureau d'études CASAGEC a été mandaté en janvier 2022. 7 réunions (COETCH et COPIL) ont été organisées et en décembre 2022 la stratégie de renaturation (digue retro-littorale et recomposition spatiale) a été retenue par les membres du COPIL.
- Concernant les stratégies de défense des bassins de risque de Penmarch et Loctudy le bureau d'étude EGIS a été retenu en mars 2022. 8 réunions ont été tenue au cours de cette étude et le 12/12/2023 la présentation des résultats des stratégies des différents bassins de risque du territoire a été présenté aux membres du comité de pilotage et validé.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

- Concernant le bassin de risque de Tréffiagat, les études sont en cours de finalisation et des réunions publiques auprès des habitants du quartier de Léhan ont eu lieu. L'ACB et l'étude préliminaire de la solution retenue ont été remises par le bureau d'étude, à savoir la renaturation du site par l'établissement d'une digue retro littorale et le rachat des biens exposés pour destruction.
- Concernant les bassins de risque de Penmarch et Loctudy, l'étude complète et les ACB ont été remises.

FICHE ACTION N°7.2.1 bis : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPBS

Objectifs : L'objectif de cette action est de définir une stratégie de protection contre les submersions marines sur chaque bassin de risque afin d'élaborer un programme d'aménagements et de travaux.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2022–21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	76 835 € HT
Indicateur de suivi/réalisation :	Etude finalisée.
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>Les études ont été validées et finalisées en 2023 en accord avec les membres des comités de pilotages des bassins de risques étudiés.</p> <p>Le coût final de l'action est sensiblement plus élevé que les projections réalisées au moment de l'élaboration de l'avenant. La multiplicité des sites étudiés et leurs caractéristiques particulières ont complexifié les études à mener, générant un surcoût substantiel.</p>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>L'ensemble des études stratégiques des bassins de risque du territoire seront intégrées au dossier de labellisation PAPI complet pour justifier des fiches actions proposées (actions n°7.3 à 5, 7.7 à 7.10).</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

- Concernant la stratégie de défense de la commune de Tréffiagat le bureau d'études CASAGEC a été mandaté en janvier 2022. 7 réunions (COETCH et COPIL) ont été organisées et en décembre 2022 la stratégie de renaturation (digue retro-littorale et recomposition spatiale) a été retenue par les membres du COPIL.
- Concernant les stratégies de défense des bassins de risque de Penmarch et Loctudy le bureau d'étude EGIS a été retenu en mars 2022. 8 réunions ont été tenue au cours de cette étude et le 12/12/2023 la présentation des résultats des stratégies des différents bassins de risque du territoire a été présenté aux membres du comité de pilotage et validé.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

- Concernant le bassin de risque de Tréffiagat, les études sont en cours de finalisation et des réunions publiques auprès des habitants du quartier de Léhan ont eu lieu. L'ACB et l'étude préliminaire de la solution retenue ont été remises par le bureau d'étude, à savoir la renaturation du site par l'établissement d'une digue retro littorale et le rachat des biens exposés pour destruction.
- Concernant les bassins de risque de Penmarch et Loctudy, l'étude complète et les ACB ont été remises.

FICHE ACTION N°7.2.2 : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPF

Objectifs : L'objectif de cette action est de définir une stratégie de protection contre les submersions marines sur chaque bassin de risque afin d'élaborer un programme d'aménagements et de travaux.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : 01/01/2021 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	29 385 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Stratégie de protection définie.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Le bureau d'études a été recruté fin 2021 et l'étude sera réalisée sur l'année 2022.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Non définies à ce stade.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2020/2021.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Le bureau d'études CASAGEC INGENIERIE, en groupement avec la société NEOSEA, a été recruté suite à la consultation des entreprises menées de mi-novembre à mi-décembre 2021. Il dispose d'environ 7 mois pour mener avec cette étude qui alimentera le futur PAPI complet.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Le comité de pilotage du 20 janvier 2022 a marqué le lancement de l'étude. Cinq autres réunions se sont tenues au cours de l'année, avec le bureau d'études et les services de l'Etat notamment, afin d'approfondir un certain nombre de questions, dont les principales peuvent être les suivantes :

- Le niveau de protection que la solution envisagée doit adopter ;
- L'insertion de la solution projetée dans la réglementation associée au système d'endiguement : s'agirait-il d'un nouveau système d'endiguement ? D'une prolongation de l'actuel système d'endiguement ?

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Le rapport d'études est en cours d'écriture. Néanmoins l'avant-projet de la solution retenue a été transmis le 10 février 2023 et validé par le maître d'ouvrage.



FICHE ACTION N°7.2.2 bis : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCPF

Objectifs : L'objectif de cette action est de définir une stratégie de protection contre les submersions marines sur chaque bassin de risque afin d'élaborer un programme d'aménagements et de travaux.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCPF	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	29 386 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Stratégie de protection définie.
<p>Evaluation générale de la réalisation de l'action :</p> <p>Cette étude stratégique pour l'avenir du territoire de Moustierlin à Fouesnant est en cours de finalisation. Le rapport, en cours de rédaction, contiendra notamment un avant-projet de protection basé sur la rehausse des sentiers situés au nord du marais retro-littoral de Moustierlin. Cette solution devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'éviter d'avoir à engager des moyens techniques et financiers pour lutter à court et moyen termes contre l'érosion du cordon dunaire de Cleut-Rouz ;</li> <li>- De pouvoir laisser la mer créer une brèche dans le cordon dunaire sans que des impacts sur les enjeux situés à proximité n'apparaissent ;</li> <li>- De continuer à avoir accès à cet espace naturel communautaire.</li> </ul>	
<p>Suites éventuelles à donner à l'action :</p> <p>Cette solution sera mise en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet (actions n°7.13). Si la technicité de la solution est définie, sa faisabilité financière reste à l'heure actuelle méconnue. La rehausse des sentiers projetée devrait en effet s'inscrire dans une procédure de création de nouveau système d'endiguement. Néanmoins, l'analyse des coûts à engager au regard du nombre d'enjeux qui seraient protégés tend assez clairement vers une opération négative du point de vue de l'analyse coût bénéfice.</p>	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Le comité de pilotage du 20 janvier 2022 a marqué le lancement de l'étude. Cinq autres réunions se sont tenues au cours de l'année, avec le bureau d'études et les services de l'Etat notamment, afin d'approfondir un certain nombre de questions, dont les principales peuvent être les suivantes :

- Le niveau de protection que la solution envisagée doit adopter ;
- L'insertion de la solution projetée dans la réglementation associée au système d'endiguement : s'agirait-il d'un nouveau système d'endiguement ? D'une prolongation de l'actuel système d'endiguement ?

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Le rapport d'études est en cours d'écriture. Néanmoins l'avant-projet de la solution retenue a été transmis le 10 février 2023 et validé par le maître d'ouvrage.

FICHE ACTION N°7.2.3 : Définir une stratégie de protection contre la submersion marine à l'échelle des principaux bassins de risque - CCA

Objectifs : L'objectif de cette action est de définir une stratégie de protection contre les submersions marines sur chaque bassin de risque afin d'élaborer un programme d'aménagements et de travaux.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action en cours de réalisation.
Maîtrise d'ouvrage : CCA	Période de réalisation : 01/01/2022 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	20 556 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Réalisation de l'étude de définition d'une stratégie de protection du littoral de Concarneau.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : Le rapport de restitution est en cours d'élaboration – il sera restitué fin mai 2023.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Les aménagements retenus seront mis en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet (actions n°7.17 à 24).	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Action à lancer en 2020/2021.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

CCA a travaillé sur une première version d'un cahier des charges en vue du recrutement d'un prestataire au cours du premier semestre 2021.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Le cahier des charges a été consolidé au cours de l'année 2021. Le recrutement du prestataire est désormais prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Le bureau d'études EGIS a été mandaté suite à la consultation des entreprises menées entre août et septembre 2022. Le Comité de pilotage du 07 novembre 2022 a marqué le lancement de l'étude.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

Quatre réunions (1 Cotech + 2 COPIL + 1 réunion avec les acteurs portuaires) ont été organisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. La restitution de l'étude est prévue fin mai 2023.

Les rapports de phase 1 et 2 ont été restitués. Le rapport de phase 3 est a été restitué lors du COPIL du 30/05/2023.

FICHE ACTION N°7.3 : Etudier une solution de protection du Polder de Combrit Ile Tudy

Objectifs : L'objectif de cette action est d'étudier les possibles suite à la concertation réalisée auprès des partenaires avant le début de la mise en œuvre du PAPI.

Stade d'avancement au 21 février 2023 :	Action réalisée.
Maîtrise d'ouvrage : CCPBS	Période de réalisation : 01/01/2019 – 21/02/2023
Dépense totale engagée sur la durée de l'action :	142 847 €
Indicateur de suivi/réalisation :	Réalisation de l'étude AVP de protection du polder de Combrit Ile-Tudy.
Evaluation générale de la réalisation de l'action : L'étude AVP est finalisée et validé par les membres du COPIL. Pour rappel, l'action a inclus une étude d'avant-projet non prévue initialement, mais demandée par la DREAL Bretagne. Pour y répondre, des études topographiques et géotechniques ont été menées, expliquant le surcoût.	
Suites éventuelles à donner à l'action : Cette stratégie de défense du bassin de risque du territoire de Combrit Ile-Tudy sera intégrée au dossier de labellisation PAPI complet (actions n°7.6) pour justifier des fiches actions proposées.	

### Bilan annuel de réalisation

#### Année 2019 – Avancement de l'action

Le CCTP de recrutement du prestataire est en cours d'élaboration par la CCPBS, en vue d'une consultation qui sera menée au cours des mois de janvier/février 2020.

#### Année 2020 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 5 - Rapport d'activités 2020 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2021 – Avancement de l'action

Cf. Annexe 1 - Rapport d'activités 2021 des actions menées sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.

#### Année 2022 – Avancement de l'action

Le bureau d'étude ISL été mandaté pour réaliser l'AVP de la solution retenue le 15/03/2022, qui consiste en la création d'une digue retro littorale et une opération de confortement dunaire. Des investigations topographiques et géotechniques ont été réalisées par GINGER et Créative TOPO.

7 réunions ont été réalisées dans le cadre de cet AVP auprès des partenaires du comité de pilotage et le COPIL du 017/11/2022 a présenté la solution finale intégrant le tracé précis de la future digue du Treustel ainsi que l'ensemble des particularités technique du futur système d'endiguement.

Des réunions de concertation auprès des habitants de Combrit et de l'Ile-Tudy ont eu lieu au sujet du passage du futur ouvrage sur les terrains privés.

#### Année 2023 – Avancement de l'action

L'AVP est finalisé et des réunions publiques ont été menées pour présenter le projet auprès de la population (cf.

annexe 7.3).

## 4 SYNTHÈSE GÉNÉRALE

---

La mise en œuvre du PAPI d'intention Littoral Sud Finistère a représenté pour les collectivités porteuses une opportunité pour mettre en place une politique locale de prévention des risques de submersion marine. La traduction de la partie littorale de la SLGRI Quimper – Littoral Sud Finistère en actions concrètes et structurées a également permis aux trois EPCI de définir, et d'assumer dans les meilleures conditions, la mise en œuvre de leur nouvelle compétence « Prévention des inondations (PI) ».

Ainsi, à l'issue des quatre années (et presque deux mois) de réalisation, on peut retenir de ce programme :

- Le lancement d'une dynamique de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance des risques de submersion marine en Sud Finistère ;
- Un développement notable des actions en matière de réduction de la vulnérabilité de ce territoire ;
- Une mise en pratique générale des (nouveaux) élus communaux à la gestion de crise ;
- La définition des stratégies nécessaires à la protection et l'adaptation des territoires aux risques de submersion marine, dans un contexte de changement climatique ;
- Le fonctionnement partenarial et mutualisé des collectivités porteuses, qui a été un ingrédient essentiel à la bonne réalisation de ce PAPI.

Avec plus de 80% de ses actions lancées dont la moitié réalisées, le PAPI d'intention a donc initié une dynamique nouvelle en matière de prévention des risques de submersion marine en Sud Finistère. Dans le détail, celle-ci s'est matérialisée, entre autres :

- Par une sensibilisation du grand public, au travers de la tenue annuelle, lorsque la situation sanitaire l'a permis, du festival Si la mer monte de l'île-Tudy et de ses échappées sur le territoire du PAPI (venue, entre autres, de Jean Jouzel à Fouesnant ou d'Isabelle Autissier à Concarneau) ;
- Par un appui aux communes pour la création ou mise à jour de leur DICRIM, de leur PCS, ou pour la préparation des réunions publiques d'information sur les risques majeurs ;
- Par une sensibilisation du public scolaire, par les actions menées par le Pays Bigouden essentiellement (intervention en classes, création d'une maquette physique) et le lancement d'un guide de sensibilisation pratique et ludique.

Par ailleurs, le fort taux de renouvellement des élus locaux lors des dernières élections municipales de 2020 a créé une certaine perte de connaissance et de pratique en matière de gestion de crise locale. Là encore, le PAPI a permis, avec ses exercices « clé en main », de mettre les élus en situation de submersion marine et de les confronter aux difficultés de la gestion de crise. Avec l'appui d'un cabinet spécialisé en amont, pendant et après l'exercice (retour d'expérience à froid), nombre de communes ont depuis revu leurs équipements et organisation interne.

Initiée dans le cadre du précédent PAPI Combrit Ile-Tudy, la réduction de la vulnérabilité des habitations a été un axe de travail important pour le PAPI d'intention. En tant que maître d'ouvrage, la CCPBS a en effet fait le choix, avec ses deux EPCI partenaires, d'agir sur la réduction de la vulnérabilité des habitations du Sud Finistère en recrutant un agent dédié à la réalisation de diagnostic d'habitation. Cette nouvelle campagne a principalement été menée au cours des deux premières années de mise en œuvre du programme, avec la réalisation de 259 diagnostics supplémentaires, soit environ 9% des cibles identifiées. L'accompagnement technique et administratif qu'a apporté le technicien aux occupants d'habitations visitées a également contribué au dépôt de 26 dossiers de demande de subvention pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité d'habitations exposées auprès des services de l'Etat. Plus largement, la connaissance des vulnérabilités des enjeux du Finistère Sud s'est considérablement améliorée grâce aux actions de l'axe 5 du PAPI, et notamment la réalisation des diagnostics sur les réseaux vulnérables et les installations portuaires de Bénodet et de Port-La-Forêt.

L'amélioration des connaissances était également un objectif des collectivités en ce qui concerne les phénomènes hydrosédimentaires affectant leur littoral. Le marché public lancé en 2019 et mutualisé entre la CCPBS et la CCPF a permis de retenir un bureau d'études dont les prestations ont reposé sur le suivi des évolutions du trait de côte par drone. Bien que cette technique n'était pas strictement demandé dans le marché, elle a néanmoins apporté pleine satisfaction, notamment grâce au fait que les données (orthophotographie, MNT) sont acquises sous format SIG à haute résolution. Cette inscription dans le temps de l'état du littoral au moment du suivi permet de traiter ou de retraiter ultérieurement ces données avec une précision conservée. Pour l'exemple, les premiers indicateurs de trait de côte définis en comité technique ont dû être repensés au cours de la deuxième année de suivi, en raison des lacunes qu'ils comportaient pour certains types de littoraux rencontrés. Un retraitement des données brutes de l'année précédente a pu être opéré à partir des nouveaux indicateurs, afin de disposer d'une nouvelle série de données homogènes et comparables.

Enfin, les données acquises dans le cadre de ce suivi du trait de côte ont également été utilisées pour la réalisation des études techniques et stratégiques de l'axe 7. Pour rappel, les EPCI partenaires ont en effet lancé en amont du PAPI d'intention (2018) une étude visant à recenser les ouvrages de protection contre les submersions marines et les zones basses de leur territoire. Celle-ci a abouti en 2019 à l'identification de plusieurs bassins à risque dont, pour une majorité d'entre-eux, le classement en système d'endiguement des ouvrages de protection a été décidé par les élus.

Ainsi, l'étude de la performance de protection des ouvrages des six bassins à risque identifiés sur le territoire de la CCPBS (La Joie, Léhan, Ster Kerdour, Poulluen, Langoz, Combrit Ile-Tudy) et sur celui de la CCPF (Mousterlin) a pu être menée dans le cadre des actions 7.1 du PAPI d'intention. Celles-ci ont été menées à nouveau de façon mutualisée dans le cadre d'un groupement de commande entre la CCPF, coordonnateur, et la CCPBS. L'ensemble des études nécessaires à la complétude de ces sept dossiers de demande d'autorisation ont été conclues à temps, ce qui a permis à ces derniers d'être déposés aux services de la DDTM du Finistère dans les délais impartis par la réglementation.

Par leur engagement dans ces procédures, les EPCI ont donc assumé leur nouveau statut d'autorité gémapienne. Cependant, à l'occasion des réflexions menées et des nouvelles connaissances acquises grâce à ces études, il a été confirmé que certains territoires du PAPI étaient, au regard des enjeux, insuffisamment protégés des risques de submersion marine (actuels et/ou futurs), que ce soit en termes de territoire protégé et/ou de niveau de protection (fréquence de l'aléa). Pour y remédier, les EPCI ont donc engagé au travers des actions 7.2 du PAPI d'intention les études nécessaires pour définir les stratégies de protection et d'adaptation à envisager sur l'ensemble des territoires identifiés comme exposés. Une fois discutés et validés par les élus des EPCI et des communes concernées, les scénarios d'aménagements retenus ont tous été traduits à l'état de faisabilité ou d'avant-projets, en vue d'une prochaine réalisation. Les objectifs que s'étaient fixés les EPCI au travers de la réalisation des actions de l'axe 7 du PAPI d'intention, axe technique et financier majeur du programme, ont donc tous été atteints.

Ainsi, le PAPI d'intention a constitué une nouvelle étape importante pour les collectivités partenaires et l'amélioration de la gestion des risques de submersion marine en Sud Finistère qu'elles portent. Au-delà des actions réalisées, ce programme a démontré l'intérêt et l'efficacité du fonctionnement partenarial initié entre-elles depuis 2015. Il a aussi permis de consolider les fondements d'une politique locale de prévention et de sensibilisation aux risques littoraux qui a, au regard du changement climatique à l'œuvre, évidemment vocation à perdurer et à s'amplifier dans le cadre d'un prochain PAPI complet Littoral Sud Finistère.

